



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**



# DREETS Occitanie

## Rapport d'activité 2024





## Sommaire

» Edito .....	03
» Missions.....	04
» Organisation, moyens, localisation .....	05
» Faits marquants de l'année 2024 .....	06
» Mettre en œuvre la loi Plein emploi .....	08
» Soutenir l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus vulnérables .....	13
» Investir dans une société des compétences.....	17
» Soutenir les transformations du tissu industriel régional .....	21
» Garantir l'ordre public économique et social.....	27
» Protéger les consommateurs .....	33
» Protéger et informer les salariés .....	37
» Promouvoir la santé et la sécurité au travail.....	41
» Favoriser l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées .....	47
» Prendre soin des plus fragiles .....	47
» Accompagner le développement des territoires.....	52
» Observer, analyser, évaluer pour éclairer les politiques publiques .....	55
» La plateforme d'observation sociale, un réseau partenarial pour mutualiser les connaissances.....	56



## Édito



### **L'année 2024 a été marquée par une actualité intense, mobilisant l'ensemble des agents de la DREETS.**

Il s'agit d'abord de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, réforme qui vise à renforcer l'efficacité de notre service public de l'emploi par une plus forte territorialisation et un accompagnement renforcé des publics les plus éloignés de l'emploi. Cette réforme doit également permettre d'améliorer le service rendu aux entreprises, encore nombreuses à rencontrer des difficultés de recrutement.

Dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique, la DREETS s'est mobilisée pour accompagner la décarbonation de l'industrie et répondre aux besoins en compétences associés.

En matière de politique du travail, les actions de la DREETS se sont intensifiées sur la santé et la sécurité au travail. La campagne « Non mais c'est quoi ce travail !!? », destinée aux petites entreprises et aux jeunes, vise à renforcer la prévention des risques grâce à la diffusion de messages clés et d'outils clés en main pour les entreprises.

Dans le champ de la cohésion sociale, la DREETS a co-piloté les Assises du logement, aboutissant à un plan d'action sur l'accompagnement des personnes hébergées et l'accès au logement en Occitanie. Par ailleurs, les contrats locaux des solidarités signés avec les conseils départementaux et les métropoles constituent un cadre partenarial entre l'État et les collectivités pour protéger les plus vulnérables.

Enfin, dans le domaine de la concurrence et de la consommation, l'année a été marquée par une intensification des contrôles sur les fraudes à la francisation des produits importés, notamment les fruits, légumes et vins, et sur le respect des lois Egalim encadrant le partage de la valeur au sein de la filière.

L'année 2025 sera à nouveau une année exigeante, autour de quatre priorités pour la DREETS :

L'accompagnement des personnes les plus vulnérables : la DREETS se mobilisera pour favoriser l'insertion durable dans le logement et dans l'emploi des personnes en situation de fragilité. A ce titre, elle contribuera au déploiement de l'accompagnement renouveau des allocataires du RSA prévu dans la loi pour le plein emploi, en partenariat avec France Travail et les conseils départementaux.

L'emploi des travailleurs expérimentés : la DREETS a engagé la construction d'une feuille de route sur l'emploi des travailleurs de 50 ans et plus, pour contribuer à faire évoluer les mentalités, mieux mobiliser les dispositifs existants et développer de nouvelles actions au profit des seniors, dans un contexte de vieillissement de la population et de recul de l'âge de départ en retraite.

La santé et la sécurité au travail : en réponse à un nombre d'accidents du travail graves et mortels toujours élevé, la DREETS et les DDETS(PP) poursuivront leurs actions de sensibilisation dans les secteurs les plus accidentogènes, et auprès des jeunes, apprentis et nouveaux embauchés.

La transition écologique : la DREETS accompagnera les acteurs économiques pour la mise en œuvre des feuilles de route sur la décarbonation de l'industrie et l'adaptation des compétences. Plus généralement, elle renforcera la prise en compte des enjeux de la transition écologique, globalement, dans ses métiers et dans son fonctionnement.

Cette année encore, vous pourrez compter sur l'engagement des agents de la DREETS, en lien étroit avec les directions départementales (DDETS(PP), DDPP), au service de nos usagers : salariés, demandeurs d'emploi, personnes vulnérables, entreprises et consommateurs.

**Julien TOGNOLA, directeur régional**



## LA DREETS

**La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) est un service déconcentré régional de l'État, commun aux ministères chargés de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités.**

La DREETS soutient la compétitivité des entreprises, le développement de l'activité et de l'emploi, veille à la protection des travailleurs, accompagne les mutations économiques dans une approche globale des entreprises, et favorise l'insertion sociale et professionnelle des personnes vulnérables. Elle veille au bon fonctionnement des marchés et à la protection des consommateurs.

Elle met en œuvre les politiques publiques qui lui sont confiées et assure le pilotage, l'animation et la coordination des actions engagées, en lien avec les directions départementales interministérielles concernées et les acteurs des territoires.

La DREETS est l'interlocutrice des entreprises, des partenaires sociaux, des salariés, des associations de consommateurs, des collectivités territoriales, des acteurs de l'emploi, de la formation et de la lutte contre la pauvreté au niveau régional.

## Missions

**Ses champs d'interventions concernent :**

- ▶ **le développement des filières stratégiques**, l'accompagnement des entreprises dans leur transition écologique et numérique et la réponse à leurs besoins de recrutement ;
- ▶ **le soutien aux entreprises en difficulté, le développement des compétences, les transitions professionnelles** ;
- ▶ **la politique d'accès et de retour à l'emploi**, notamment en direction des personnes en difficulté d'insertion professionnelle ;
- ▶ **les politiques de cohésion sociale** : hébergement d'urgence, aide alimentaire, protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, les discriminations et les inégalités territoriales, politique de la ville ;
- ▶ **le contrôle et l'inspection des établissements et services sociaux** ;
- ▶ **le contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales, la protection des consommateurs** ;
- ▶ **le pilotage et l'animation de la politique du travail et l'inspection du travail** ;
- ▶ **le contrôle de la formation professionnelle** ;
- ▶ **la formation et la certification des professions sociales et paramédicales.**



## Organisation, moyens, localisation

La DREETS est placée sous l'autorité du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et de la direction générale du travail (DGT) pour le système d'inspection du travail.

Elle regroupe 260 agents répartis en 4 pôles d'expertise travaillant en synergie :

- ▶ Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie (C) ;
- ▶ Entreprise, Emploi et Économie (3E) ;
- ▶ Politique du Travail (T) ;
- ▶ Cohésion Sociale, Formation, Certification (CSFC).

Elle comprend également :

- ▶ un cabinet chargé des études, des statistiques, de l'évaluation, de la communication et de la maîtrise des risques ;
- ▶ un secrétariat général : RH, finances, fonctionnement et informatique.

### MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



**260** agents DREETS

» 170 à Toulouse

» 90 à Montpellier



**729** millions d'euros  
pour les politiques  
publiques en 2024

La DREETS est localisée à Toulouse (siège) et à Montpellier.



**Toulouse,**  
1 place Emile Blouin



**Montpellier,**  
520 allée Henri II de Montmorency

# Faits marquants de l'année 2024

## » 18 JANVIER - LOURDES

Lancement de l'accord régional sur le travail saisonnier



## » 22 FÉVRIER - TOULOUSE

Réunion des représentants des agriculteurs, des grossistes alimentaires et des grandes surfaces sur la lutte contre la francisation et les dispositifs des lois Egalim



## » 20 MARS - TOULOUSE

Contrôle du rayon fruits et légumes d'un hypermarché en présence des médias



## » 23 AVRIL - NARBONNE

Journée régionale du dialogue social



## » 26 AVRIL - NARBONNE

Signature d'une convention de partenariat sur la prévention de la désinsertion professionnelle entre le service de santé au travail de Narbonne, le SST Aprevya et le Cap emploi de l'Aude



## » 11 JUIN - TOULOUSE

Comité stratégique de filière Aéronautique

## » 11 SEPTEMBRE - TOULOUSE

Lancement de Team RH Occitanie par le préfet de région, en présence du directeur général délégué de France Travail et du directeur adjoint de la DGEFP



## » 3 OCTOBRE - TOULOUSE

Signature de la charte de la FRTP pour des « Chantiers franchement sûrs » et participation à la table ronde relative à la santé et à la sécurité au travail dans le cadre de Pop-Up Travaux publics



### » 15 OCTOBRE - TOULOUSE

Installation du Comité régional pour l'emploi à la préfecture de région



### » 4 DÉCEMBRE - TOULOUSE

Journée JeDécarbone



### » 14 NOVEMBRE - TOULOUSE

Colloque sur les enjeux éthiques liés à la Protection juridique des majeurs



### » 17 DÉCEMBRE - TOULOUSE

Évènement organisé par l'AGEFIPH « j'agis pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les métiers du numérique »



### » 18 NOVEMBRE - TOULOUSE

À l'occasion de la semaine de l'industrie, visite officielle de Marc Ferracci, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie



### » 19 DÉCEMBRE - TOULOUSE

Assises régionales du logement



## » METTRE EN ŒUVRE la loi Plein emploi

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a pour objectif d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises grâce à l'implication collective et coordonnée de tous les acteurs du secteur de l'insertion et de l'emploi. En 2024, sa mise en œuvre a mobilisé la DREETS, les DDETS(PP), France Travail et les opérateurs du service public de l'emploi, en partenariat avec les collectivités territoriales.



» Installation CRPE - Toulouse - Octobre 2024

### Structurer la coopération entre les acteurs du service public de l'emploi

Le nouveau réseau pour l'emploi vise à favoriser une coopération renforcée entre les acteurs, reposant sur une logique de patrimoine commun, afin de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, en particulier des plus éloignés de l'emploi, et des employeurs.

La nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi prend la forme de comités territoriaux, co-présidés par l'État et les collectivités à chaque échelon territorial (national, régional et local).

Le 15 octobre 2024, le préfet de région, Pierre-André Durand, et le vice-président du Conseil régional, en charge de l'économie, de l'emploi, de l'innovation et de la réindustrialisation Jalil Benabdillah, ont officiellement installé le Comité régional pour l'emploi (CRPE), qui a adopté sa feuille de route le 12 mars 2025 (cf. encadré).

13 comités départementaux pour l'emploi et 37 comités locaux à l'échelle des bassins d'emplois ont également été installés. Ils jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de la loi au plus près du terrain, en définissant des priorités d'action en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire. Leur composition prévoit une large représentation des collectivités territoriales, des partenaires sociaux au niveau régional et départemental et des membres du réseau pour l'emploi.

La DREETS, en lien avec le Conseil régional et les opérateurs du réseau, se positionne en appui des comités locaux pour l'animation, le diagnostic territorial et l'élaboration des feuilles de route. Dans cet objectif, un répertoire Occitan de la Donnée Emploi du Territoire (OCC'DET) a été mis à disposition, grâce à la coopération de plusieurs acteurs clés (DREETS, Région Occitanie, France Travail, ARML, CARIF-OREF et CHEOPS Occitanie).

## ZOOM SUR



## Une feuille de route pour guider l'action du comité régional pour l'emploi

A l'issue d'une large concertation, le comité régional pour l'emploi a adopté sa feuille de route le 12 mars 2025, articulée autour de deux grands enjeux :

### Enjeu 1 Renforcer l'accompagnement et la montée en compétence des personnes en recherche d'emploi afin de favoriser leur insertion professionnelle

- ▶ Accompagner les territoires dans la structuration et la densification de l'offre d'insertion professionnelle à destination des bénéficiaires du RSA ;
- ▶ Favoriser l'accès, le maintien dans l'emploi et l'inclusion durable des séniors ;
- ▶ Proposer une offre de services pour lever les freins à la mobilité.

### Enjeu 2 Renforcer l'accompagnement des entreprises, notamment des TPE-PME, dans leurs démarches de recrutement et de fidélisation de leurs salariés

- ▶ Assurer la montée en puissance de la démarche « Team RH Occitanie » et des Equipes de proximité entreprises sur l'ensemble du territoire ;
- ▶ Renforcer l'articulation entre les besoins de recrutement des entreprises et les dispositifs d'accompagnement des publics (mise en œuvre de parcours sectoriels) ;
- ▶ Renforcer l'adéquation et la territorialisation de l'offre de formation pour les personnes en recherche d'emploi.



› Comité régional pour l'emploi - Toulouse - mars 2025

## Renforcer l'accompagnement des allocataires du RSA et des personnes les plus éloignées de l'emploi

La loi pour le plein emploi met en place de nouveaux critères communs pour l'orientation des personnes en recherche d'emploi, afin de leur proposer un parcours usager vers l'emploi plus rapide et plus efficace. L'objectif est d'améliorer l'accompagnement socio-professionnel des allocataires du RSA et des demandeurs d'emploi.

L'accompagnement rénové des allocataires du RSA a été expérimenté dans le bassin d'emploi de Decazeville – Villefranche-de-Rouergue depuis 2023. Il a été étendu en 2024 sur le bassin de Saint-Affrique - Millau dans l'Aveyron, et celui de Adour-Madiran-Lourdes dans les Hautes-Pyrénées. Ces expérimentations ont bénéficié de moyens renforcés pour permettre un accompagnement plus intensif des demandeurs d'emploi. Les résultats sont positifs puisque 6 mois après le début de l'accompagnement, 61 % des allocataires sur le bassin de Decazeville-Villefranche ont pu accéder à un contrat de travail, dont 46 % à un contrat de plus d'un mois. 32 % des bénéficiaires ne sont plus allocataires du RSA après 6 mois d'accompagnement. 91% des allocataires du RSA sont satisfaits de leur accompagnement.

En parallèle, l'enjeu a été de préparer le déploiement de cette réforme dans l'ensemble des départements. Douze conseils départementaux de la région ont conventionné avec l'État au titre de la Convention Insertion Emploi qui structure la mise en œuvre de la réforme sur son volet « accompagnement des allocataires du RSA ».

Cette contractualisation vise notamment à densifier l'offre de solutions d'insertion s'inscrivant dans le cadre de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA, avec près de 8 millions d'euros investis par l'Etat en Occitanie en 2024, en complément des budgets des conseils départementaux. Ce conventionnement sera maintenu sur la période 2025-2027 afin de poursuivre montée en puissance de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA.

## Aller à la rencontre des publics dits « invisibles »

L'article 7 de la loi pour le plein emploi prévoit le déploiement d'un nouveau réseau d'acteurs, complémentaire au réseau pour l'emploi, chargé spécifiquement du repérage des individus les plus éloignés de l'emploi et de leur remobilisation, en amont des dispositifs de droit commun d'insertion professionnelle.

L'offre de repérage et de remobilisation (O2R) concerne les personnes ayant « décroché » des solutions qui leur étaient proposées (au niveau scolaire, formation, accompagnement) et/ou qui cumulent des difficultés (santé ou handicap, logement, mobilité, accès aux droits...).

A l'issue d'un appel à manifestations d'intérêt, la DREETS a sélectionné 27 opérateurs spécialisés, chargés du repérage des personnes les plus éloignées de l'emploi, de leur remobilisation et de leur accompagnement socio-professionnel. L'ensemble du territoire de l'Occitanie est couvert.



### Chiffres clés



#### RÉSEAU POUR L'EMPLOI

**13** comités départementaux et **37** comités locaux installés

#### ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Les équipes de proximité RH mises en place auprès des **37** comités locaux

**385** entreprises rencontrées par les DARP pour apporter des réponses RH.

#### SAISONNIERS

**10** maisons de travailleurs saisonniers implantées sur **8** départements.

**7 300** contacts avec des travailleurs

**3 000** contacts avec des entreprises

Ce dispositif permet de :

- ▶ pérenniser une offre de repérage/remobilisation à destination des jeunes en rupture, expérimentée depuis 2022 ;
- ▶ étendre à de nouveaux départements l'offre de repérage/remobilisation à destination des seniors, testée avec succès dans l'Aude, l'Aveyron, le Gard et les Pyrénées-Orientales ;
- ▶ maintenir une offre dite « prépa-apprentissage » qui permet à des jeunes, aujourd'hui insuffisamment préparés, de réussir leur entrée en apprentissage.

Le réseau O2R en région Occitanie devrait ainsi permettre de repérer et de remobiliser plus de 3 000 bénéficiaires chaque année.

## Répondre aux besoins de recrutement des entreprises

L'accompagnement des entreprises est l'un des piliers de la loi pour le plein emploi.

En ce sens, le 11 septembre 2024, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, représentée par Jalil Benabdillah, vice-président en charge de l'économie, de l'emploi, de l'innovation et de la réindustrialisation, et Karine Meininger, directrice régionale de France Travail Occitanie, ont lancé le portail internet TEAM RH Occitanie ([teamrh-occitanie.fr](http://teamrh-occitanie.fr)).

Cette plateforme associe un collectif de plus de 25 acteurs pour répondre aux besoins RH des entreprises, en particulier des TPE/PME.

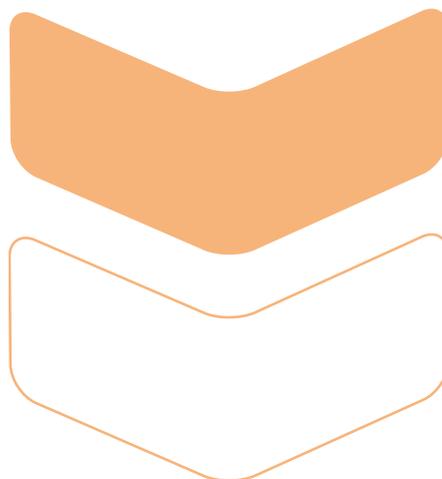
Le portail internet TEAM RH Occitanie facilite l'accès des entreprises à l'offre d'appui RH déployée sur l'ensemble du territoire régional et permet aux entreprises de poser leurs questions via un formulaire de contact (réponse en 7 jours).

Parallèlement, et pour donner sa pleine efficacité à cette démarche, ont été créées les équipes de proximité. Elles répondent aux besoins des entreprises qui peinent à recruter et vont au contact de celles qui ne font pas encore appel au réseau pour l'emploi. Ces équipes sont un levier complémentaire au portail « TEAM RH Occitanie ».

Coordonnées par les délégués à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels (DARP), sous l'autorité des DDETS(PP), les unités territoriales du Conseil régional et les directions départementales de France Travail, ces équipes de proximité associent les représentants locaux des Cap emploi et des Missions locales, dans le respect des moyens et prérogatives de chacun.



↳ Lancement de la plateforme TEAM RH - Toulouse - 11 septembre 2024



## Perspectives 2025

### RÉSEAU POUR L'EMPLOI

- ▶ Négocier avec les conseils départementaux les conventions Insertion Emploi 2025-2027 et construire une offre de parcours intensifs à vocation d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA ;
- ▶ Finaliser les feuilles de route des comités territoriaux pour l'emploi ;

### ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

- ▶ Installer le nouveau réseau des Opérateurs de Repérage et Remobilisation (O2R) et assurer sa bonne coordination avec les opérateurs du Réseau pour l'emploi ;
- ▶ Achever le déploiement des équipes de proximité RH en lien avec les comités locaux pour l'emploi.

### SAISONNIERS

- ▶ Recenser les solutions existantes en matière de logement et de mobilité pour essayer les bonnes pratiques ;
- ▶ Renforcer la mobilisation des publics éloignés de l'emploi pour pourvoir les postes saisonniers ;
- ▶ Promouvoir les opportunités occitanes d'emploi saisonnier auprès des demandeurs d'emploi d'autres régions via le réseau « Ma saison en Occitanie ».

<sup>1</sup> Plus de détails sur la Plateforme d'Observation Sociale (POS) d'Occitanie, pilotée par la DREETS Occitanie, page 56 du rapport d'activité.

## ZOOM SUR

### Le plan saisonnier

L'Occitanie, troisième région française pour l'emploi de saisonniers, compte 191 100 postes saisonniers, principalement dans le tourisme et l'agriculture. Ces travailleurs restent confrontés à une forme de précarité, avec une faible visibilité et un revenu médian bien inférieur à celui des autres salariés. Par ailleurs, les emplois saisonniers n'échappent pas aux tensions de recrutement, notamment dans le tourisme avec 61% des projets de recrutements jugés difficiles pas les employeurs. C'est pourquoi le préfet de région et la présidente du conseil régional ont signé en janvier 2024 l'accord-cadre sur les emplois saisonniers. Il vise à améliorer cette situation à travers trois axes principaux : développer une offre territoriale attractive pour les travailleurs, mieux accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutements de travailleurs saisonniers et renforcer la coordination régionale.

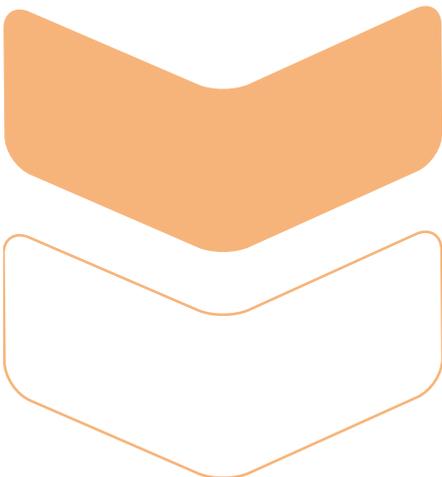
Un ensemble d'initiatives sur la formation, la sécurisation des revenus annuels et l'amélioration des conditions de logement et de mobilité ont été mises en œuvre dans le cadre de l'accord. Par ailleurs, les 10 Maisons du travail saisonnier (MTS) occitanes, guichets incontournables pour les saisonniers et les employeurs, ont été en contact avec plus de 7 300 saisonniers sur l'année 2024.

Les employeurs sont accompagnés par le réseau pour l'emploi et les MTS pour le sourcing des candidats. En 2024, les MTS ont été en contact avec 3 000 employeurs.

S'agissant de l'inspection du travail, les actions orientées vers les travailleurs saisonniers ont été renforcées, en organisant des permanences délocalisées sur le droit du travail et sur les risques professionnels et en luttant contre le travail illégal et les détachements frauduleux. L'inspection du travail réalise de nombreux contrôles dans les lieux festifs (guinguettes, festivals) et à des horaires atypiques.

Un groupe de travail, émanant du comité régional pour l'emploi, assure le suivi de l'accord. Il est composé de l'ensemble des partenaires : DREETS, DREAL, DRAAF, DR France Travail, Association Régionale des Missions Locales, Chéops, OPCO (AKTO, OPCOMMERCE, OCAPIAT, AFDAS), Maisons du travail saisonnier, ARACT, Action Logement, CRGE, CRGEIQ, Comité Régional Tourisme et Loisirs.

Le travail saisonnier a fait l'objet d'une journée événement partenariale organisée en septembre 2024 par la Plateforme d'observation sociale (POS) d'Occitanie. Cet événement a été l'occasion de présenter diverses initiatives locales (forums de l'emploi saisonnier, création de formations innovantes à double compétence, etc).



» Salon TAF - Accord-cadre sur les emplois saisonniers - Lourdes - Janvier 2024

## » SOUTENIR

# l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus vulnérables

La DREETS finance une offre d'accompagnement dédiée, en appui du service public de l'emploi, pour permettre aux publics éloignés de l'emploi de reprendre confiance, de trouver leur voie et de se former.

### Chiffres clés



**38 172** travailleurs handicapés employés dans les **11 614** entreprises assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), soit un taux d'emploi direct de **4,2 %**, bien inférieur à la cible de **6 %**

**Seules 16,4 %** des entreprises assujetties remplissent intégralement leur obligation par l'emploi direct

## Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

La DREETS pilote et finance les dispositifs d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. S'il existe une obligation d'emploi de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés, à hauteur de 6 % de leur effectif, force est de constater que de nombreuses entreprises assujetties ne respectent pas cette obligation et doivent s'acquitter d'une pénalité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec la loi plein emploi, l'orientation des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail (entreprise) est devenue un droit universel : chacun est présumé pouvoir travailler en milieu ordinaire.

La DREETS inscrit son action dans le cadre du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), qui vise à coordonner les professionnels œuvrant pour une meilleure insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ce plan d'actions retient 4 orientations qui ont été déclinées en une quinzaine de groupes de travail opérationnels sur des thématiques allant de la mobilisation des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) à celle des TPE-PME, en passant par le maintien dans l'emploi des travailleurs indépendants.

Le PRITH, ce sont également 22 projets territoriaux innovants pour l'inclusion des jeunes et le maintien en emploi de travailleurs en situation de handicap. À titre d'exemple, dans le Gard, à l'initiative de CAP Occitanie, la coopérative « La Grande Bobine » fait collaborer les entreprises adaptées et les établissements ou service d'aide par le travail (ESAT) pour accueillir des travailleurs d'ESAT souhaitant évoluer vers le milieu ordinaire de travail.

Le dynamisme du PRITH a permis d'atteindre un nombre consolidé de 22 872 retours à l'emploi de travailleurs handicapés en 2024.

L'enjeu de changer les représentations reste néanmoins prégnant. A ce titre, la DREETS soutient diverses initiatives, comme l'évènement organisé par l'AGEFIPH « J'Agis pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans les métiers du numérique » qui s'est tenu le 17 décembre à Toulouse. Réunissant les entreprises de l'écosystème numérique, des organismes de formation

et les acteurs du PRITH, cet événement a mis en lumière l'engagement d'entreprises « handi-accueillantes » par des témoignages de parcours réussis de personnes en situation de handicap dans les métiers du numérique. Le développement de pratiques de recrutement plus inclusives est un enjeu majeur, alors que le taux de chômage des personnes handicapées reste élevé (12 %), et les difficultés de recrutement une réalité dans de nombreux secteurs. Grâce à la mobilisation de la filière numérique régionale, déjà 34 entreprises ont signé la charte « J'agis pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans les métiers du numérique ».

## Les entreprises adaptées, un outil d'insertion privilégié

**Les entreprises adaptées (EA) sont des entreprises du milieu ordinaire, soumises aux dispositions du code du travail, qui ont la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production. Leur vocation est de soutenir le projet professionnel du salarié handicapé et d'accompagner la réalisation de ce projet dans l'entreprise adaptée elle-même ou en dehors avec les autres employeurs. Pour être agréée entreprise adaptée, la structure candidate doit signer un contrat d'objectifs et de moyens (CPOM). Ce contrat précise également les modalités de l'aide accordée par l'État.**

A fin 2024, la région dénombre 94 entreprises adaptées (EA et EA de travail temporaire) qui emploient environ 4 000 personnes (pour 2 300 aides aux postes).

Les entreprises adaptées développent des activités variées : services aux entreprises, informatique, industrie, espaces verts, restauration, nettoyage des bâtiments...

Elles portent parfois des projets économiques innovants permettant de répondre aux exigences du monde économique et d'offrir aux travailleurs en situation de handicap de plus larges solutions d'emploi (métiers, niveau de qualification). A titre d'exemple, dans le Gard, l'entreprise Ergosanté propose du mobilier ergonomique et des exosquelettes pour aider les travailleurs exposés à des tâches répétitives ou pénibles. Qualitanie, entreprise agréée en 2024 et implantée en Ariège développe des prestations de traitement de données (photo – interpré-



› Exosquelette de l'entreprise adaptée Ergosanté (Anduze)

tation, géo-référencement, cartographie interactive) et de cybersécurité.

L'expérimentation du CDD Tremplin déployé à compter de 2022 visant à favoriser des parcours d'inclusion associant entreprises adaptées et « entreprises classiques » a été pérennisée en 2024. Pour accompagner la mise en place de cette nouvelle modalité de parcours, un groupe de travail s'est constitué dans le cadre du PRITH Occitanie, afin de partager les retours d'expériences.

Ces réflexions autour de modalités d'accompagnement innovantes se poursuivront en 2025, afin d'imaginer de nouvelles passerelles entre les ESAT et les EA.

### Perspectives 2025

- ▶ Renforcer l'individualisation des parcours pour les travailleurs handicapés, en mobilisant l'ensemble des dispositifs existants (ESAT, Entreprises Adaptées, Entreprises inclusives) ;
- ▶ Promouvoir le développement du CDD-tremplin au sein des entreprises adaptées, afin de répondre aux différents besoins des publics.

## Consolider les parcours d'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé visant à leur permettre d'accéder à l'emploi. La DREETS accompagne le développement de tous les types de structures : ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, entreprises d'insertion par le travail indépendant.

Le pilotage de l'offre d'insertion par l'activité économique s'est inscrit dans un contexte budgétaire contraint en 2024. La DREETS et les DDETS(PP) ont poursuivi leur soutien aux 414 structures de l'IAE, en veillant avant tout à maintenir l'offre d'accompagnement existante dans une optique de consolidation, tout en autorisant des développements ciblés.

Au quotidien, plus de 10 000 personnes sont en parcours au sein des SIAE d'Occitanie.

Dans le cadre des travaux du comité régional d'inclusion dans l'emploi (CRIE), la DREETS a soutenu le programme « SEVE » (SIAE et Entreprises Vers l'Emploi). Initié par la fédération des acteurs de la solidarité, ce programme vise à développer des partenariats entre les structures de l'IAE et les entreprises « classiques » pour faciliter le retour à l'emploi durable des salariés en insertion. Ce programme a abouti à 15 conventions en 2024. Les retours des différents acteurs sont très positifs, témoignant de l'efficacité de ce dispositif.



## Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des étrangers primo-arrivants

Parce qu'ils rencontrent souvent de grandes difficultés dans l'accès au marché du travail et dans la valorisation de leurs connaissances, les réfugiés, bénéficiaires de la protection internationale ou de la protection subsidiaire, font partie intégrante des publics visés par les politiques publiques d'accès à l'emploi. La DREETS s'efforce ainsi de répondre aux enjeux de l'insertion sociale et professionnelle des étrangers primo-arrivants dans toutes ses dimensions (logement, emploi, apprentissage de la langue française, etc.).

L'action de la DREETS et des DDETS(PP) s'appuie notamment sur des opérateurs spécialisés déployés dans chaque département dans le cadre du programme AGIR : ce programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés s'adresse aux nouveaux signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), sur orientation de l'OFII au vu de critères de vulnérabilité, et propose un parcours intégré et personnalisé vers l'emploi et vers le logement. Depuis son lancement, plus de 3 960 signataires du CIR ont ainsi pu bénéficier du programme AGIR, qui couvre désormais les 13 départements d'Occitanie. A l'issue de cet accompagnement global, 50 % des bénéficiaires accèdent à un logement pérenne et plus de 30 % occupent un emploi pérenne.



Par ailleurs, dans le cadre des Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI), l'État s'efforce de mieux articuler et mieux coordonner la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants sur les territoires, tout en apportant une réponse aux besoins locaux spécifiques en matière d'intégration. Après Toulouse et Montpellier, un nouveau contrat a été signé à Carcassonne début 2025 qui permettra de consolider et de développer les actions de citoyenneté, d'accès aux droits, d'accès au logement, d'inclusion sociale et professionnelle, d'aide à la parentalité notamment. Plusieurs autres CTAI sont en préparation.

S'agissant de l'accès à l'emploi, la méconnaissance des règles administratives applicables au recrutement d'une personne étrangère, ou la complexité perçue, peuvent être des freins au recrutement. Si les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) accompagnent déjà une proportion significative d'étrangers en situation régulière (de l'ordre de 25 à 30 % pour les SIAE et de 10 % pour les GEIQ), l'information des employeurs doit être renforcée, en s'appuyant notamment sur les clubs « les entreprises s'engagent ». À ce jour, 79 entreprises sont plus spécifiquement engagées sur la thématique « réfugiés » en Occitanie – et 20 sur l'accueil des Ukrainiens.

Pour l'apprentissage du français, des plateformes linguistiques (PFL) sont déployées dans 8 départements (Aude, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales) et permettent d'accompagner les étrangers primo-arrivants dans leur parcours linguistique. Trois plateformes (Hérault, Haute-Garonne, Gard) ont développé des partenariats avec France Travail, et réalisé pour le compte de l'opérateur, des prestations d'évaluation et de positionnement des étrangers primo-arrivants. Par ailleurs, une cartographie de l'offre linguistique (« PROFIL ») a été réalisée par le CARIF-OREF.

Bien que n'ayant pas le statut de réfugiés, les personnes déplacées d'Ukraine ont pu également bénéficier des actions déployées : hébergement, accompagnement vers l'emploi, ouverture de droits, apprentissage linguistique...



### Chiffres clés

#### ENTREPRISES ADAPTÉES

**94** structures agréées en Occitanie employant **3 854** ETP salariés dont **2 705** ETP travailleurs handicapés.

#### INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

**414** structures agréées en Occitanie Plus de **10 000** personnes en parcours IAE au quotidien

#### INSERTION DES RÉFUGIÉS

**8 873** personnes ont été signataires du CIR sur l'ensemble de la région, dont **2 326** bénéficiaires de la protection internationale et environ **25 %** de jeunes de moins de 25 ans

### Perspectives 2025

#### INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- ▶ Poursuivre les travaux engagés avec les têtes de réseaux pour consolider le modèle économique de l'IAE ;
- ▶ Améliorer la qualité des sorties de l'IAE dans une logique de parcours vers les secteurs en tension des territoires.

#### INSERTION DES RÉFUGIÉS EN SITUATION RÉGULIÈRE

- ▶ Poursuivre la professionnalisation des opérateurs AGIR ;
- ▶ Mettre en place des parcours sectoriels avec France Travail dans les départements ;
- ▶ Mobiliser les acteurs du logement et du service public de l'emploi ;
- ▶ Accompagner les plateformes d'enseignement du français dans leur mission d'observation de l'offre de formation et structurer des indicateurs communs.

## » INVESTIR

# dans une société des compétences

La DREETS s'attache à répondre aux besoins en compétences professionnelles en soutenant la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), et en promouvant l'apprentissage. Elle contrôle l'activité des organismes de formation. Elle met en œuvre la politique des titres professionnels et délivre les diplômes du travail social et du secteur paramédical. Elle accompagne l'évolution de l'offre de formation dans le cadre des EDEC (engagements de développement de l'emploi et des compétences) conclus avec certaines branches et de l'appel à manifestations d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » de France 2030.

### Chiffres clés

**45 700** demandeurs d'emplois formés en 2024 grâce au PRIC Etat-Conseil régional et aux formations France Travail

**78 000** contrats d'apprentissage enregistrés en 2024 (chiffres provisoires)



## Renouvellement du pacte régional d'investissement dans les compétences

La formation professionnelle constitue un levier pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises, favoriser l'insertion dans l'emploi et sécuriser les trajectoires professionnelles. C'est pourquoi l'État s'est engagé à poursuivre son effort additionnel aux côtés des conseils régionaux pour un nouveau cycle de financement des formations au bénéfice des publics éloignés de l'emploi et des métiers en tension ou en transition.

La précédente génération de Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2019-2023 a démontré un impact avéré sur l'accès à la formation et à l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi. Elle a également contribué à la modernisation de l'appareil de formation.

Le 28 juillet 2024, le nouveau PRIC a été signé par le préfet de la région Occitanie et la présidente du Conseil régional. L'Etat et le Conseil régional Occitanie partagent l'objectif du plein emploi, grâce au développement des compétences en lien avec les emplois à pourvoir dans les territoires, en ciblant en priorité les publics les plus fragiles.

Pour la période 2024-2027, ces publics prioritaires sont ainsi :

- ▶ les bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), travailleurs en situation de handicap ou seniors de 55 ans et plus sans condition de diplôme ;
- ▶ les jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi jusqu'à bac +2 non obtenu ;
- ▶ les personnes en recherche d'emploi entre 26 et 54 ans qui n'ont pas le baccalauréat.

Par ailleurs, il sera porté une attention particulière aux publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi qu'à la part des femmes dans les dispositifs.

L'État a ainsi investi près de 87 millions d'euros pour la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi en 2024 en Occitanie, et maintiendra son effort en 2025, en complément des financements du Conseil régional.

## Développer l'apprentissage en région

Véritable passerelle vers l'emploi et la qualification, l'apprentissage est à la fois un tremplin d'excellence pour l'avenir des jeunes et un moyen pour l'entreprise de recruter des futurs collaborateurs en participant à leur formation. La DREETS accompagne le développement de l'apprentissage en région, en lien avec ses partenaires (Rectorat, Conseil régional, OPCO, etc.), en ciblant particulièrement les publics les moins qualifiés et les métiers en tension. Elle s'attache à faire connaître les mesures d'aide à destination des entreprises et contrôle les centres de formation des apprentis (CFA) afin de garantir une prestation de qualité.

En lien avec la réforme de 2018, le nombre de contrats d'apprentissage a triplé en Occitanie entre 2017 et 2022, une progression plus rapide que la moyenne de France métropolitaine. Depuis 2022, la croissance du nombre se poursuit à un rythme ralenti.

En 2024, 78 000 contrats d'apprentissage ont été conclus (chiffres provisoires).

Afin de protéger leur santé et leur sécurité, le système d'inspection du travail exerce une vigilance accrue sur les conditions d'emploi des jeunes et des apprentis en entreprise. Des actions de sensibilisation ont été renforcées dans les CFA auprès des formateurs, des apprentis et leurs maîtres d'apprentissage.

La multiplication des organismes de formation par l'apprentissage en Occitanie, passés de 98 en 2018 à 324 aujourd'hui, exige une appropriation par les nouveaux acteurs des 14 missions des organismes de formation par l'apprentissage pour préserver la qualité des formations proposées.

Sous l'impulsion des services de l'Etat, le réseau des CARIF-OREF met en œuvre un programme de professionnalisation des organismes de formation dans toute la France. Initié en 2023 avec la lutte contre l'illettrisme, le handicap, les discriminations femmes-hommes, la mixité et l'égalité professionnelle, ce programme s'est poursuivi en 2024 avec 4 webinaires organisés pour les organismes de formation par l'apprentissage.

### Perspectives 2025

- ▶ Mobiliser les acteurs du Réseau pour l'emploi autour de l'apprentissage comme 1<sup>ère</sup> voie d'insertion professionnelle des jeunes ;
- ▶ Favoriser le développement de l'apprentissage dans le secteur de la santé ;
- ▶ Poursuivre les actions de préparation à l'apprentissage pour élargir le public de l'apprentissage dans le cadre de l'offre «Repérer Remobiliser» ;
- ▶ Lancer un appel à projets du Fonds Social Européen (FSE) pour valoriser l'apprentissage et lutter contre les ruptures de parcours.

## Contrôler les acteurs de la formation professionnelle

Le service régional de contrôle de la formation professionnelle procède à l'enregistrement et au suivi administratif de l'activité des organismes de formation, assure le contrôle administratif et financier des acteurs de la formation professionnelle (organismes de formation, CFA, bénéficiaires de la taxe d'apprentissage et du Fonds Social Européen) et informe les usagers (particuliers, employeurs, professionnels de la formation) sur la réglementation.

Le nombre des organismes de formation est en forte augmentation : à fin 2024, on compte 14 000 organismes de formation en Occitanie. Plus de 4 669 déclarations d'activité ont été reçues en 2024, contre 3 400 en 2023, et 1 561 décisions de refus d'enregistrement ont été notifiées.

Pour protéger les étudiants et garantir la bonne utilisation de l'argent public, la DREETS Occitanie mène des contrôles rigoureux. En 2024, 91 contrôles ont été effectués, entraînant le reversement de près de 8 millions d'euros aux financeurs publics ou au Trésor Public. Les infractions pénales constatées ont été transmises aux procureurs compétents.

Deux affaires d'escroquerie ont abouti à des peines exemplaires : un entrepreneur des Pyrénées-Orientales a été condamné à 5 ans de prison dont 2 ans de prison fermes et une amende de 100 000 euros, tandis qu'une gérante d'un organisme de formation du Tarn a été condamnée à 3 ans de prison dont 2 ans fermes.



## Mettre en œuvre la politique des titres professionnels

Les titres professionnels sont des certifications professionnelles délivrées, au nom de l'État, par le ministère chargé de l'emploi. La DREETS est chargée de l'agrément des centres de formation qui souhaitent organiser les sessions de validation conduisant à l'un des titres professionnels ou au certificat complémentaire de spécialisation (CCS). Les sessions sont supervisées par la DDETS(PP) du département concerné.

Le titre professionnel atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier. Il permet de favoriser l'évolution professionnelle ou le retour à l'emploi de son titulaire et s'obtient au terme d'un parcours de formation professionnelle ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La DREETS a délivré 753 agréments pour organiser des sessions de validation en vue de la délivrance de titres professionnels en 2024. 257 centres agréés en Occitanie peuvent organiser des sessions de validation des titres professionnels, sur 1 525 plateaux techniques.

Le nombre d'agréments délivrés en 2024 est en hausse de 24,5 % par rapport à l'année 2021 en raison de l'attractivité croissante des titres professionnels, levier efficace d'accès et de retour à l'emploi.

### Perspectives 2025

- ▶ Mettre en œuvre le nouveau pacte régional d'investissement dans les compétences ;
- ▶ Contrôler l'écosystème de la formation et de l'apprentissage pour garantir la qualité des formations ;
- ▶ Construire, en partenariat avec l'ARS, une feuille de route pour répondre aux besoins de recrutement dans les secteurs de la santé et du soin ;
- ▶ Mener à bien le projet de modernisation des parcours usagers pour les diplômés du travail social.



## Délivrer les diplômes d'État dans le secteur paramédical et social

La DREETS est autorité de certification des diplômes d'État du secteur paramédical et social, par délégation du préfet de région et pour le compte du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles. Les candidats obtiennent leur diplôme par la voie de la formation initiale ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

En 2024, la DREETS a délivré plus de 7 422 diplômes d'État dans les métiers paramédicaux (5718) et du travail social (1704).

75 % des diplômes paramédicaux concernent des infirmiers (2 133) et des aides-soignants (2 108). Sur les 21 métiers du paramédical, le nombre de diplômés a très légèrement diminué sur un an (-1,8%).

Parmi les personnes ayant abandonné leurs études d'infirmiers, il est à noter, cette année, que 116 personnes ayant validé une partie des modules de formation ont obtenu un diplôme d'aide-soignant. En 2024, ce chiffre était de 83.

La DREETS est également chargée d'autoriser l'exercice paramédical pour des personnes formées dans un pays de l'Union européenne. En 2024, 304 autorisations d'exercice ont été accordées, venant ainsi renforcer les ressources disponibles en région. Ces autorisations concernent toujours majoritairement la profession de masseur kinésithérapeute, suivie par celle d'audioprothésiste.

S'agissant des métiers du travail social, 1 010 diplômes d'État d'accompagnant éducatif et social ont été délivrés, 294 diplômes d'éducateur de jeunes enfants et 181 diplômes d'assistant familial. Le nombre de diplômés du secteur social est relativement stable par rapport à 2023, avec 81 % de taux de réussite en 2024 tous diplômés confondus.

La DREETS Occitanie s'efforce également de promouvoir l'amélioration de la qualité des formations, en particulier dans le cadre de la préparation du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social. En 2024, une initiative a été lancée pour améliorer les relations entre les centres de formation et les lieux de stage. Elle vise à la fois l'évaluation des stagiaires, la fidélisation des futurs professionnels et la réduction des abandons en formation dans un secteur d'activité clé pour la région Occitanie.

### Chiffres clés



#### CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**91** contrôles réalisés

**4 669** nouvelles déclarations d'activité déposées dont **3108** acceptées

**14 000** organismes de formation enregistrés au **31 décembre 2024**

**7,8** millions d'euros de demandes de reversement

#### TITRES PROFESSIONNELS

**753** agréments délivrés pour l'organisation de sessions

#### PARAMÉDICAL ET SOCIAL

Près de **7 500** diplômes d'État du secteur paramédical et social délivrés en 2024

## ZOOM SUR

### Moderniser le parcours usagers pour les diplômés du travail social

En association avec la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la DREETS Occitanie est à l'initiative d'un projet de modernisation et de dématérialisation de l'activité de délivrance des diplômes en travail social. Construit avec le soutien du Fonds de transformation de l'action publique, le projet vise à simplifier les démarches des candidats tout en allégeant le travail des agents.

Sur le champ du travail social, 7 diplômes d'État sont délivrés, et l'on compte chaque année près de 3 000 candidats en Occitanie, du niveau infra-bac au niveau master 2. Un total de 30 établissements de formation au travail social forment les candidats en Occitanie.

Les procédures administratives, et en particulier les échanges entre la DREETS, les établissements de formation et les candidats aux diplômes sont actuellement dominées par les échanges papier, ce qui pénalise les usagers, génère des délais et une charge administrative importante, et peut poser des problèmes de sécurisation des différents flux de documents.

Ce projet poursuit trois objectifs principaux :

- ▶ simplifier le parcours usagers en fluidifiant et sécurisant les relations entre la DREETS, les usagers, et les établissements de formation ;
- ▶ accélérer le processus de délivrance des diplômes, dans un contexte de tensions de recrutement sur les métiers de la santé et du soin ;
- ▶ redéployer une partie du temps des agents gestionnaires de ces diplômes vers des missions à plus forte valeur ajoutée.

Lancé le 2 octobre 2024, le projet se déroule sur 12 mois, en intégrant dès 2025 des améliorations dans les processus de délivrance de deux diplômes : éducateur de jeunes enfants et accompagnant éducatif et social.

## SOUTENIR

# les transformations du tissu industriel régional

La DREETS agit au service du développement économique, en appui aux filières stratégiques de l'industrie régionale, contribuant ainsi à la politique de souveraineté industrielle. Elle accompagne les grandes transformations, numérique et écologique, du tissu industriel régional.

Elle s'appuie pour cela sur son service économique de l'État en région (SEER).



➤ Conférence des parties Occitanie - Toulouse - 16 janvier 2025



## Planifier la transition écologique de l'industrie

Au titre de ses missions d'accompagnement des entreprises et des filières industrielles, la DREETS participe à la déclinaison en région de la planification écologique. Avec le Conseil régional et l'ADEME, elle pilote la décarbonation du secteur industriel qui représente 12 % des émissions de CO2 pour la région.

Dans le cadre de la COP Occitanie, la DREETS anime avec le Conseil régional le groupe de travail « Mieux produire dans l'industrie », pour accompagner les industriels régionaux dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

En 2024, la DREETS et l'ADEME ont rencontré individuellement 58 des 72 plus gros émetteurs industriels régionaux de GES. À ce jour, 37 projets de décarbonation d'acteurs industriels ont été financés en Occitanie, représentant une économie d'environ 331 000 tonnes équivalent CO2 par an, auxquelles s'ajoutent 250 000 tonnes pour les projets non encore financés, soit au total environ 17 % des émissions annuelles de l'industrie occitane qui pourraient être économisées.

Le groupe de travail cible également la décarbonation des petits émetteurs industriels, grâce à une mobilisation collective de l'ensemble des partenaires du développement économique (agences de développement économique, chambres consulaires, territoires d'industrie, fédérations professionnelles...). Il vise à lever les principaux freins constatés (mobilisation du financement bancaire, accès à la ressource en biomasse, raccordement électrique...), tout en renforçant la visibilité de l'offre régionale de solutions industrielles pour la décarbonation.

Le 4 décembre 2024, le comité stratégique de filière des nouveaux systèmes énergétiques, en partenariat avec la DREETS et avec le soutien de l'ADEME et de nombreux acteurs privés et institutionnels, a organisé la journée régionale JeDécarbône à Toulouse. Dédiée aux entreprises industrielles et axée sur les solutions de décarbonation et de sobriété hydrique, cette journée a remporté un grand succès avec 330 participants, dont de nombreux dirigeants d'entreprises.



Par ailleurs, la DREETS a identifié, en lien avec la DREAL et les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, les entreprises industrielles régionales présentant la plus grande sensibilité vis-à-vis du risque de pénurie d'eau (impact sur la production et risque associé sur le maintien de l'emploi en situation de stress hydrique). Ce travail permettra de lancer en 2025 une action partenariale visant à orienter les aides financières des agences de l'eau sur les projets les plus impactants.

### Répondre aux besoins en compétences liés à la transition écologique

Dans le cadre de la COP Occitanie, la DREETS pilote avec le Conseil régional le groupe de travail « **Emploi et compétences** » pour répondre aux besoins en compétences liés à la transition écologique.

La transition écologique conduit à une évolution des besoins en compétences. De nouveaux métiers devraient apparaître, tandis que d'autres ont vocation à se transformer pour intégrer de nouveaux savoir-faire.

## ZOOM SUR

### Accompagner le secteur automobile face à l'émergence du véhicule électrique

Dans le département de l'Ariège, l'Etat (DDETS-PP) et ses partenaires déploient depuis fin 2023, un EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) expérimental sur la filière automobile associant l'État (DREETS/DDETS-PP, Région académique), le Conseil régional, les branches professionnelles, les consulaires, l'OPCO Mobilités, le CARIF-OREF, des filières de l'enseignement supérieur, universités, et des organismes de formation.

Dans ce département où les entreprises du secteur automobile sont majoritairement des TPE/PME (vente, entretien, réparation), les mutations causées par la transition écologique ont conduit les acteurs du secteur à réfléchir collectivement à un plan d'actions structuré autour de 4 axes :

- ▶ l'adaptation du contenu des formations initiales et continues, la mise à niveau des enseignants, et la montée en compétences des professionnels ;
- ▶ l'amélioration de l'accès aux dispositifs de formation pour les salariés ;
- ▶ l'identification et la mutualisation des solutions juridiques et des investissements matériels pour les entreprises ;
- ▶ l'attractivité des métiers de la filière.

Ces travaux vont se poursuivre jusqu'à fin 2026. Ils pourront donner lieu à un essai sur le reste du territoire régional au regard des livrables et des outils finalisés.



## Chiffres clés



### DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

**58 des 72 plus gros émetteurs industriels régionaux de GES ont été rencontrés par un agent de la DREETS ou de l'ADEME**

**Les projets financés représentent une réduction de 331 000 tonnes équivalent CO2**

**311 entreprises ont bénéficié d'un dispositif d'aide à la décision dans le champ de la transition écologique (diagnostic, audit énergétique, étude de faisabilité, etc.)**

**752 entreprises industrielles ont bénéficié d'une sensibilisation aux enjeux de la transition écologique dans le cadre des missions confiées par l'Etat aux chambres consulaires**

**4 filières accompagnées dans le cadre d'un EDEC sur la transition écologique : construction, entreprises de proximité, automobile, économie sociale et solidaire.**

Selon le secrétariat général pour la planification écologique (SGPE), les secteurs concernés par la transition écologique couvrent plus du quart des emplois en Occitanie (environ 630 000). A l'horizon 2030, la transition écologique serait créatrice nette d'emplois (+30 000 emplois en Occitanie, hors tertiaire), ce gain masquant des reconfigurations sectorielles à accompagner dans les territoires. Les gains se concentreraient dans le secteur du bâtiment, en raison des besoins liés à la rénovation thermique, et dans une moindre mesure dans celui des transports, de l'eau et des déchets.

Les dynamiques attendues par famille de métiers (nouveaux besoins et renouvellement générationnel) conduisent à identifier des secteurs susceptibles de

rencontrer des tensions de recrutement importantes d'ici à 2030 : agriculture (déficit de 18 000 personnes), bâtiment et rénovation (26 000), industrie et énergie (26 000). À cela s'ajoutent des secteurs particulièrement affectés par les mutations technologiques, au premier rang desquels l'automobile, y compris l'aval du secteur (commerce et réparation automobile).

En cohérence avec ces constats, le groupe de travail a défini un plan d'action ciblé sur les métiers à plus forts enjeux. Ce plan est inclus dans la feuille de route régionale de la planification écologique qui sera mise en œuvre à compter de 2025.



## France 2030, un plan d'investissement pour répondre aux défis de l'industrie

Le Service économique de l'Etat en région (SEER) participe au déploiement du plan d'investissement France 2030, dans le cadre de sa mission de soutien à l'innovation des entreprises. Plus généralement, le SEER accompagne le développement des filières stratégiques régionales (aéronautique, santé, spatial, numérique, énergies, agroalimentaire...).

Lancé fin 2021 et doté de 54 milliards d'euros, le plan d'investissement France 2030 vise à renforcer la capacité d'innovation de l'industrie française, à favoriser l'investissement dans les technologies innovantes et à soutenir la transition écologique de l'industrie.

A côté des appels à projets nationaux, il existe par ailleurs un volet régionalisé de France 2030, doté en Occitanie de 88 millions d'euros et financé à parts égales par l'État et le conseil régional. Au 31 décembre 2024, ce sont 121 lauréats qui ont été sélectionnés par le préfet de région et la présidente du conseil régional et qui seront soutenus, à hauteur de 29 millions d'euros d'aides par France 2030 régionalisé.

Le SEER s'attache à faire connaître aux entreprises concernées les appels à projets sectoriels, notamment dans le cadre de webinaires organisés en lien avec les pôles de compétitivité concernés. En appui des préfets de département et des sous-préfets référents France 2030, les chargés de mission du SEER assurent un suivi des projets stratégiques du territoire.

### Perspectives 2025

#### FEUILLE DE ROUTE DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

- ▶ Proposer des solutions concrètes pour faciliter l'accès au crédit bancaire et rendre les projets faisant l'objet d'un tiers-investissement éligibles aux aides publiques ;
- ▶ Établir une synthèse des ressources (biomasse, combustibles alternatifs, hydrogène, électricité) nécessaires pour décarboner les plus gros émetteurs ;
- ▶ Mener des actions de sensibilisation collective à la décarbonation de l'industrie et proposer un accompagnement individualisé pour les plus gros émetteurs dans chaque territoire d'industrie ;
- ▶ Mobiliser une quinzaine d'acteurs industriels pour constituer un panel de « pionniers de la décarbonation » et favoriser la conviction des industriels par leurs pairs ;
- ▶ Cartographier les offreurs de solutions industrielles de décarbonation régionaux.

#### SOBRIÉTÉ HYDRIQUE

- ▶ Lancer un plan d'actions sur la sobriété

hydrique des industries de la région en partenariat avec la DREAL et les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse ;

- ▶ Rencontrer les industriels ayant une forte consommation d'eau et par conséquent exposés au risque de sécheresse, afin de les accompagner dans la mise en place de plans de sobriété hydrique.

#### RÉPONSE AUX BESOINS EN COMPÉTENCES

- ▶ Renforcer la mobilisation des publics en recherche d'emploi ou en reconversion sur les métiers de la transition écologique en particulier sur la rénovation énergétique des bâtiments et sur l'éolien offshore ;
- ▶ Poursuivre l'adaptation de l'offre de formation initiale et continue, et accompagner les entreprises, en expérimentant des parcours dédiés sur les métiers en tension de la rénovation énergétique du bâtiment et en développant un kit d'appui pour les entreprises désireuses de développer leur activité en la matière.

## Montant des aides



# 1,92 milliard €

Toutes thématiques confondues pour la région Occitanie, le montant des aides accordées s'élève au 31 décembre 2024 à 1,92 milliard d'euros en trois ans.



## Répartition des aides par secteur



**353 M€**  
Aéronautique



**237 M€**  
Santé



**227 M€**  
Énergies  
renouvelables  
et hydrogène vert



**171 M€**  
Spatial



**143 M€**  
Accès aux matières  
premières dont la  
filière bois



**137 M€**  
Compétences  
et formation



**132 M€**  
Écosystèmes de  
recherche



**111 M€**  
Soutien  
à l'innovation  
et à la R&D



**96 M€**  
Accès  
aux composants  
stratégiques



**79 M€**  
Technologies  
numériques



**76 M€**  
Automobile  
du futur



**74 M€**  
Alimentation saine  
et durable



**46 M€**  
Culture



**35 M€**  
Décarbonation  
de l'industrie



**2,5 M€**  
Nucléaire



**900 K€**  
Grands fonds  
marins

## Appuyer les projets régionaux d'intérêt majeur (PRIM)

Expérimentée en Bourgogne-Franche-Comté et en Occitanie, la démarche PRIM vise à mobiliser plus fortement l'expertise des DREETS sur les projets industriels à enjeux du territoire, en appui des préfets de région et de département.

En Occitanie, 11 projets ont été retenus dans 9 départements (Aude, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn).

En cohérence avec son cœur de métier, le service économique de l'État en région (SeEr) apporte aux préfets de département et à leurs équipes un appui notamment pour :

- ▶ accompagner le porteur de projet ;
- ▶ l'orienter vers les outils de financement adaptés, en lien avec les acteurs régionaux et les administrations centrales de référence en matière économique : SGPI, DGE, ANCT... ;
- ▶ établir un canal d'informations privilégié avec la direction générale des entreprises (DGE) permettant un traitement prioritaire des problématiques lorsqu'elles dépendent du niveau national.

## Soutenir les entreprises en difficulté

Au sein de la DREETS, sous l'égide du préfet de région, deux Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) sont chargés d'accompagner les entreprises en difficulté, en particulier les entreprises industrielles de plus de 50 salariés.

En 2024, l'équipe des CRP d'Occitanie a initié plus de 120 dossiers d'accompagnement d'entreprises, dans un contexte marqué par une conjoncture économique moins favorable et caractérisée par de fortes incertitudes, notamment au niveau international.

D'une manière générale, on observe une augmentation du nombre de défaillances d'entreprises qui a retrouvé son niveau de 2015 (+ 13,5 % entre 2023 et 2024).

En lien avec les agents des services mutations économiques des DREETS, les CRP animent le pôle défensif de la mission économique du SeER. En collaboration avec les autres services de l'État en région et en liaison permanente avec les services centraux (DIRE, DGE, CIRI), l'équipe des CRP participe ainsi au développement et la consolidation du tissu économique régional.

### Chiffres clés



#### APPUI AUX ENTREPRISES

**120** entreprises accompagnées par les CRP

**11** Projets régionaux d'intérêt majeur (PRIM).

**12** ouvertures nettes ou extensions significatives de sites industriels en Occitanie en 2024.

**3 500** emplois industriels (net) créés en Occitanie en 2024.

#### FRANCE 2030 VOLET NATIONAL

**827** lauréats soutenus depuis 2021.

**1,92** milliard d'euros d'aides allouées.

#### FRANCE 2030 VOLET RÉGIONALISÉ

**121** lauréats soutenus depuis 2022.

**29** millions d'euros d'aides allouées

### Perspectives 2025

- ▶ Relayer les dispositifs du plan France 2030 auprès des entreprises et des écosystèmes régionaux notamment sur la décarbonation de l'industrie, la santé, le numérique (cybersécurité, IA) et la réponse aux besoins en compétences dans les filières nucléaire et éolien off-shore ;
- ▶ Accompagner les filières industrielles occitanes face au ralentissement de l'économie et à l'évolution du contexte international ;
- ▶ Favoriser le déploiement de l'intelligence artificielle dans les entreprises occitanes, en partenariat avec les CCI ;
- ▶ Mettre en place un comité stratégique de filière de l'éolien flottant ;
- ▶ Renforcer l'accompagnement des projets industriels régionaux d'intérêt majeur (PRIM).

## » GARANTIR

# l'ordre public économique et social

La DREETS contribue à garantir l'ordre public économique et social en luttant contre le travail illégal et les fraudes, en contrôlant le respect des règles applicables aux relations inter-entreprises, et en promouvant un cadre favorable à une concurrence loyale et ouverte, indispensable au bon fonctionnement de l'économie.



## Lutter contre le travail illégal

Le travail illégal peut prendre différentes formes : travail dissimulé, marchandage, prêt illicite de personnel, fraude aux revenus de remplacement, cumul irrégulier d'emplois, emploi irrégulier de travailleurs étrangers, fraude à la prestation de service internationale...

Au sein de la DREETS, l'unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal (URACTI) est chargée d'enquêter et de traiter les dossiers de fraude complexe en appui des unités de contrôle des DDETS(PP). En fait partie le contrôle des détachements de salariés ou « prestation de service internationale » (PSI), dispositif qui permet à une entreprise établie à l'étranger d'effectuer une prestation en France, au moyen de travailleurs qu'elle détache temporairement.

L'URACTI a ainsi réalisé 935 interventions en 2024 prioritairement sur les secteurs de la construction, l'hébergement, la restauration, l'agriculture, le commerce et le transport/logistique.

Plus généralement, en comptant l'action des services départementaux, 1 218 contrôles ont été réalisés dans le cadre de la lutte contre les fraudes, portant sur la dissimulation d'emploi, d'activité ou d'heures de travail, le prêt illicite de main d'œuvre ou encore les infractions aux règles relatives au détachement de salariés étrangers.

78 procès-verbaux et 49 rapports en vue de sanction (procès-verbal d'infraction transmis au procureur de la République, transaction pénale, ou sanction administrative) ont été relevés.

### Perspectives 2025

#### TRAVAIL ILLÉGAL

- ▶ Poursuivre les contrôles sur des secteurs d'activité ciblés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, en particulier les activités saisonnières ;
- ▶ Organiser des journées de contrôles conjointes avec l'inspection du travail espagnole sur les zones frontalières ;
- ▶ Suivre les actions partenariales inscrites dans les conventions régionales en cours (entreprises du paysage, métiers du spectacle).

Organisées par les comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF), plusieurs opérations multi-services ont conduit à des mises en examen à plusieurs titres comme la traite des êtres humains en bande organisée, l'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier d'étrangers en France, ayant pour effet de les soumettre à des conditions incompatibles avec la dignité humaine, le blanchiment en bande organisée. Des arrêtés de fermetures administratives temporaires ont été pris.

Par ailleurs, dans le cadre du bureau de liaison France-Espagne, les agents ont renforcé les échanges d'informations qui ont permis d'identifier des situations de défaut d'établissement des entreprises en France et des fraudes au détachement de salariés.

Enfin, une nouvelle convention de lutte contre le travail illégal a été signée dans le secteur du spectacle entre la DREETS, la DRAC et les organisations professionnelles.

## **Veiller à la loyauté des relations entre entreprises**

**La DREETS a pour objectif de garantir un cadre favorable à une concurrence loyale et ouverte, indispensable au bon fonctionnement de l'économie. Les enquêteurs de la DGCCRF recherchent les pratiques anticoncurrentielles et les abus de position dominante qui entravent le bon fonctionnement des marchés, y compris dans le cadre de la commande publique. Ils contrôlent les délais de paiement interprofessionnels. Ils veillent à l'application de certaines réglementations sectorielles comme EGAlim qui vise à garantir un partage équitable de la valeur au sein de la chaîne agroalimentaire et luttent contre les fraudes à la francisation des denrées alimentaires.**

### ➤ Dans le secteur agricole

Dans le contexte de la crise agricole, les équipes de la DGCCRF au sein de la DREETS et en directions départementales ont intensifié leurs contrôles afin de lutter contre les fraudes à la francisation et d'assurer la bonne application de la réglementation EGAlim.

Le 22 février, pour répondre aux préoccupations du monde agricole, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a réuni les représentants des agriculteurs, des grossistes alimentaires et

## **ZOOM SUR**

### **Enquête nationale de la DGCCRF portant sur le respect du dispositif anti-cadeaux dans le secteur de la santé**

Ce dispositif du code de la santé publique interdit la perception, par un membre d'une profession de santé, d'avantages procurés par une personne produisant ou commercialisant des produits ou prestations de santé. Il s'agit tout d'abord d'un impératif d'ordre sanitaire, dans la mesure où seules des considérations de santé publique doivent guider les actes de prescription et de délivrance de produits de santé. Il répond aussi à un enjeu économique, dans la mesure où les pratiques opaques d'octroi d'avantages peuvent perturber le bon fonctionnement du marché.

En l'espèce, la pratique interdite consistait pour un laboratoire pharmaceutique à proposer des avantages en nature à des pharmaciens qui en acceptaient la perception en contrepartie d'achats de produits de santé non remisés.

En Occitanie, ce dossier a impliqué l'ensemble des services du pôle C de la DREETS, ainsi que les 13 DD(ETS)PP de la région et ce, en coordination avec les 18 parquets compétents sur le territoire régional. Au total, près de 300 procédures délictuelles ont été établies à l'encontre de titulaires d'officines de pharmacies.



des grandes surfaces pour évoquer le renforcement des contrôles sur l'origine des denrées alimentaires et la mise en œuvre des lois EGALim.

En 2024, 72 contrôles réalisés en Occitanie sur l'application de la réglementation Egalim ont mis en évidence des non-conformités, qui ont conduit notamment à des sanctions importantes au niveau national à l'encontre de plusieurs centrales d'achat. Un suivi spécifique du respect de cette réglementation a également été mené au sein de filières de produits alimentaires à forte valeur ajoutée de notre région, comme le poulet fermier labellisé du Gers et le fromage Roquefort.

En 2024, plus de 1 000 contrôles ont été réalisés dans la région par la DREETS et les directions départementales sur la provenance des produits alimentaires. Les méthodes de francisation trompent les consommateurs, mettent en péril la confiance dans le « fabriqué en France » et déstabilisent les producteurs français. Elles incluent l'étiquetage trompeur, le non-respect des règles de traçabilité, et la manipulation des documents de facturation et nécessitent des enquêtes minutieuses. Les contrôles au niveau régional et départemental portent sur un large spectre de denrées alimentaires (viandes, fruits et légumes, vin, miel, huile d'olive vierge, produits de la pêche et de l'aquaculture).

Le 20 mars, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a accompagné les agents de la DGCCRF de la DREETS pour un contrôle du rayon fruits et légumes d'un hypermarché de Toulouse. Le but était de vérifier la conformité, la sécurité, et la loyauté des pratiques commerciales et de lutter contre la « francisation ».

Les non-conformités conduisent à des sanctions (procédures d'avertissement, d'injonction) ou à des amendes. Les cas les plus graves peuvent constituer des délits de tromperie ou de pratique commerciale trompeuses qui peuvent conduire à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 300 000 euros d'amende et deux ans d'emprisonnement.

## Perspectives 2025

### RELATIONS INTER-ENTREPRISES

- ▶ Poursuivre les contrôles afin d'assurer l'effectivité de l'application des lois EGALIM au sein de la filière agro-alimentaire, et contribuer aux réflexions sur une possible évolution du cadre législatif et réglementaire ;
- ▶ Assurer un suivi des relations commerciales entre les fournisseurs de produits alimentaires et la grande distribution : suivi des négociations commerciales 2025 et analyse des conventions uniques en découlant ;
- ▶ Contrôler le respect de la contractualisation écrite des relations commerciales à l'amont agricole entre les producteurs et leur premier acheteur prioritairement dans les filières viandes, lait et œufs ;
- ▶ Cibler le contrôle des délais de paiement interprofessionnels sur les grandes entreprises et les secteurs à forts enjeux économiques pour la région tels que l'aéronautique.



➤ Réunion EGALIM - Février 2024 - Préfecture de région Occitanie

### ➤ Dans les autres secteurs

Par ailleurs, la brigade régionale de contrôle des relations interentreprises a mené des interventions ciblées dans le secteur du streaming des jeux vidéo, celui de la collecte des déchets recyclables, ou encore la lutte contre le blanchiment des capitaux auprès des sociétés de domiciliation d'entreprises. Ces contrôles ont pour objectif d'analyser les relations commerciales au sein de ces secteurs afin de détecter d'éventuels déséquilibres contractuels (clauses abusives, avantages sans contreparties...), des pratiques anticoncurrentielles tels que les ententes et de vérifier le respect de dispositifs légaux spécifiques. Ces enquêtes ont abouti à des suites pédagogiques (avertissements) et à la rédaction d'un rapport à la commission nationale des sanctions, autorité décisionnaire pour sanctionner les manquements au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

La DREETS a par ailleurs contrôlé 61 entreprises pour vérifier qu'elles respectaient bien les délais de paiement auprès de leurs fournisseurs. En effet, le respect des délais de paiement inter-entreprises est crucial pour maintenir des relations commerciales équilibrées et assurer la solidité de la chaîne d'approvisionnement. Ces contrôles ont conduit à la notification d'amendes administratives pour un montant de 2 814 000 euros en 2024.

Enfin, la DREETS participe activement à la détection d'indices de pratiques anti-concurrentielles (PAC), en particulier dans le domaine de la commande publique, avec 3 agents affectés à cette mission au sein du pôle C de la DREETS et 4 enquêteurs dans les directions départementales. 12 indices ont été adressés à la brigade interrégionale des enquêtes concurrence (BIEC) basée à Marseille, dont 9 en matière de commande publique pour des investigations approfondies.

## ZOOM SUR

### Deux enquêtes emblématiques sanctionnant des pratiques de francisation ont abouti en 2024 à des condamnations pénales.

Le 17 décembre 2024, un grossiste a été condamné à 14 000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Castres pour pratiques commerciales trompeuses. Il avait vendu 14 tonnes d'oignons étiquetés « Origine France », alors qu'ils étaient importés du Chili, d'Espagne et des Pays-Bas et 6 tonnes commercialisées sous une fausse allégation « producteur bio d'Occitanie » alors qu'ils provenaient d'un négociant du Finistère.

Le 30 janvier 2025, le tribunal d'Auch a condamné une entreprise de négoce de fines herbes du Gers à 30 000 euros d'amende dont 15 000 euros avec sursis, et la responsable personne physique à 8 000 euros d'amende avec sursis, pour une francisation de persil, la fraude concernant potentiellement 345 000 botes de 100 grammes.



ecture de la Région Occitanie et de la Haute-Garonne

## Assurer un service de médiation interentreprises

En appui du médiateur national des entreprises, le médiateur régional, agent de la DREETS, coordonne au niveau régional un service de médiation à destination des entreprises rencontrant des difficultés dans leurs relations commerciales avec un partenaire (client ou fournisseur), qu'il soit privé ou public. Depuis 2024, pour l'Occitanie, deux médiateurs régionaux délégués sont venus en renfort du médiateur régional.

Proche des entreprises et connaissant bien les problématiques auxquelles elles sont confrontées, le médiateur régional a été saisi de 143 nouvelles demandes en 2024. Certaines ont été traitées par les deux médiateurs régionaux délégués présents en Occitanie et d'autres ont été transmises à la médiation nationale ou au médiateur interne de l'entreprise sollicitée. 26 dossiers ont été traités par le médiateur régional : 4 demandes de médiation ont été refusées par l'entreprise sollicitée, 5 dossiers ont été classés sans suite (abandon par le demandeur), 16 dossiers ont connu un résultat positif et 1 dossier est toujours en cours en 2025. La saisine du médiateur s'effectue via le site national : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>.

## ZOOM SUR

Le 23 octobre 2024, le médiateur national du crédit et le médiateur national des entreprises ont effectué un déplacement conjoint en Occitanie. Dans ce cadre, ils ont pu présenter à l'ensemble des partenaires économiques régionaux, réunis dans les locaux de la DGFiP, un bilan complet de leurs activités : nombre de sollicitations, suivi des demandes, taux de réussite des actions menées, perspectives, ...

La présentation a également été l'occasion de présenter l'articulation avec les missions de la DREETS, en particulier en matière d'appui aux entreprises en difficulté. Enfin, une rencontre avec des entreprises de la filière aéronautique a été organisée au sein de l'entreprise NEXTEAM, permettant d'évoquer les sujets spécifiques à ce secteur en matière de relations avec les donneurs d'ordre et de délais de paiement.



» Visite en Occitanie des médiateurs des entreprises et du crédit, le 23 octobre 2024

## Protéger les actifs stratégiques des entreprises régionales

L'une des missions du service économique de l'État en région (SEER) est de contribuer à la protection des actifs stratégiques de l'économie régionale face aux menaces d'ingérence étrangère (captation de propriété intellectuelle, déstabilisation financière, cyberattaques principalement). Les deux délégués à l'information stratégique et à la sécurité économique (DISSE) coordonnent l'action de l'État en région dans ce domaine ; ils constituent le prolongement en région du service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE), service à compétence nationale de la direction générale des entreprises.

Au-delà des actions de détection et de remédiation consécutives aux alertes (plus de soixante alertes caractérisées en Occitanie), les DISSE ont sensibilisé plus de 1 500 personnes aux enjeux de sécurité économique, dont les conseillers du commerce extérieur et les personnels des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) occitanes. Ils animent les réseaux de référents à la sécurité économique dans les préfectures de département et dans les écosystèmes d'innovation. Ce réseau a vocation à s'étendre en 2025 aux CCI, avec des référents formés et opérationnels.

Dans un contexte international incertain, le contrôle des investissements étrangers revêt une importance particulière et restera en 2025 une priorité pour le service.

### Chiffres clés



#### TRAVAIL ILLEGAL

**935** interventions de l'URACTI

**10 %** des contrôles ont donné lieu à une procédure de sanction

#### CONTROLES LOI EGALIM

**72** contrôles visant 62 opérateurs

#### CONTROLES FRANCISATION

**Plus de 1000** contrôles francisation au niveau régional

#### DELAIS DE PAIEMENT

**61** entreprises contrôlées

**2,8 millions** d'euros d'amendes administratives

#### MEDIATION

**143** sollicitations reçues par le médiateur régional des entreprises

#### SECURITE ECONOMIQUE

**1 500** dirigeants, cadres et salariés en entreprise sensibilisés aux enjeux de sécurité économique



## PROTÉGER

### les consommateurs

Relais au niveau régional de la DGCCRF, la DREETS a pour mission de protéger les consommateurs et les entreprises, en veillant au bon fonctionnement des marchés. Elle réalise des contrôles en propre et coordonne les directions départementales en charge de la protection des populations.

Ainsi, les agents de la DREETS exercent certaines missions de contrôle au niveau régional, notamment dans le secteur des vins et spiritueux, des fruits et légumes, ou encore en matière de métrologie légale (instruments de mesure). Par ailleurs, la DREETS coordonne et pilote l'action des directions départementales interministérielles pour la protection économique et la sécurité des consommateurs sur tous les champs de la consommation.



#### Chiffres clés

**6 330** contrôles (DREETS+DD(ETS)PP)  
dont 440 pour la DREETS dans les domaines  
relevant de la compétence de la DGCCRF

**6 061** instruments de mesure contrôlés

**27** amendes administratives adressées à  
des détenteurs d'instruments de mesure ou  
organismes agréés pour le contrôle de ces  
instruments.

#### Protéger le pouvoir d'achat des consommateurs

Les agents de la DGCCRF veillent à l'information loyale des consommateurs et contribuent ainsi à donner confiance dans l'acte d'achat. Ils recherchent et constatent les infractions et manquements tels que publicités trompeuses, faux rabais, « réduflation ».

Depuis le 1er juillet 2024, l'information des consommateurs sur la « réduflation », (augmentation des prix des produits dont la quantité a diminué) est obligatoire pour les magasins dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup>. Concrètement, une affichette doit être apposée à proximité du produit de grande consommation, lorsque sa quantité diminue et que son prix reste inchangé ou augmente. En 2024, 312 contrôles en magasins ont été réalisés.

Plus généralement, les agents de la DGCCRF maintiennent leur pression de contrôle pour garantir la bonne information des consommateurs. Ainsi, une grande surface aveyronnaise dans laquelle ont été relevés 107 manquements aux règles d'information du consommateur sur les prix a dû acquitter une amende administrative de 10 700 €, assortie d'une publication dans la presse locale et en magasin. Une sanction de 27 500 euros assortie d'une mesure de publicité a également été prononcée à l'encontre d'une société audoise qui exploitait plusieurs sites Internet permettant aux particuliers d'envoyer des courriers recommandés. En effet, plusieurs manquements avaient été constatés sur des informations précontractuelles fournies de manière non lisible et non compréhensible et sur la prise de paiement supplémentaire sans recueil du consentement exprès des consommateurs. Une communication a été effectuée sur le site internet et les réseaux sociaux de la DGCCRF, sur le site des préfectures et dans la presse.

Enfin, dans un contexte marqué par un niveau élevé de fraudes et d'irrégularités, susceptibles de générer de la défiance chez les consommateurs, les enquêteurs du réseau DREETS-DD(ETS)PP ont renforcé leur action en matière d'accompagnement de la transition écologique, avec 504 contrôles réalisés dans des domaines variés (allégations et informations environnementales sur les produits et services, amélioration de l'efficacité énergétique des logements, éco-conception des produits d'équipement de la maison, rénovation thermique, reprise gratuite de certains déchets, etc). Des échanges entre la DREETS et la DREAL permettent de croiser les informations disponibles sur les opérateurs intervenant dans le secteur de la rénovation énergétique : en amont de leur agrément, et a posteriori par un traitement des signalements reçus, orientant le ciblage des contrôles.



## Combattre les fraudes dans le négoce et la commercialisation des vins

**La Brigade d'Enquêtes Vins et Spiritueux (BEVS) de la DREETS vérifie la conformité des produits proposés aux consommateurs et la loyauté des appellations des produits vitivinicoles. Elle veille au respect des dispositions réglementaires concernant les pratiques œnologiques et assure la surveillance des filières d'approvisionnement. Ces contrôles permettent de prévenir les fraudes graves, notamment la falsification des vins par l'utilisation de produits interdits ou par la mise en œuvre de coupages illicites. Ces pratiques lèsent les consommateurs et portent atteinte à la réputation de la filière vitivinicole.**

Le secteur vitivinicole est un secteur à forts enjeux pour la région Occitanie, qui compte deux bassins de production (Sud-Ouest et Languedoc-Roussillon). Le secteur est exposé aux difficultés rencontrées par le monde agricole en général et, en particulier à la baisse de la consommation de vin, à l'importation de vins étrangers et aux mauvaises conditions de récolte.

L'activité des agents de la BEVS est centrée sur les enquêtes de filière visant à mettre au jour les pratiques les plus dommageables au secteur : francisation de vins ou substitution de vins sous signes de qualité par des vins de qualité inférieure, pratiques œnologiques illicites, étiquetages non conformes. 134 contrôles ont été réalisés en 2024.

Les contrôles chez les producteurs ayant une activité de négoce, les négociants vinificateurs et les négociants ont été renforcés :

- ▶ contrôles de traçabilité pour suivre le devenir des vins étrangers et déterminer sous quelle forme ils sont commercialisés par les opérateurs français (recherche de francisation) ;
- ▶ contrôle des étiquetages de ces vins lorsqu'ils sont conditionnés, que ce soit à destination du marché intérieur ou de l'export.

Le 8 mars, François-Xavier Lauch, préfet de l'Hérault, a ainsi accompagné les agents de la brigade d'enquêtes vins et spiritueux de la DREETS lors d'un contrôle médiatisé d'un négociant en vin, mené avec les services de la DGDDI. Le but de cette opération était de réaliser un inventaire des vins détenus dans l'entreprise et de recueillir tous les documents nécessaires dans le but de détecter d'éventuelles pratiques frauduleuses de francisation de vins.

De plus, des opérations de contrôles à la distribution (hypermarchés, supermarchés, cavistes, magasins bio) ont également été menées en lien avec les directions départementales (DDPP/DDETSPP), afin de détecter les étiquetages confusionnels ou trompeurs. Ce sont plus de 430 contrôles qui ont été réalisés dans ce cadre.

Dans le secteur des boissons spiritueuses, la brigade s'est efforcée de contrôler la véracité des millésimes figurant sur les étiquettes.

## Perspectives 2025

### CONSOMMATION ET RÉPRESSION DES FRAUDES

- ▶ Poursuivre les contrôles sur l'origine des produits afin de détecter les pratiques de « francisation » sur les produits alimentaires avec une attention particulière dans le secteur vitivinicole ;
- ▶ Renforcer les contrôles en lien avec la transition écologique dans les filières émergentes ou à enjeux : véhicules électriques, déchets, plastiques à usage unique, rénovation énergétique, avec un objectif de diversification des cibles et d'approfondissement des contrôles dans une logique de filière et d'opérateurs.

Enfin, la BEVS s'est également attachée à accompagner les professionnels du secteur vitivinicole dans la mise en place de la nouvelle réglementation concernant la désalcoolisation de certains vins et les vins sans alcool.

Les nouveautés réglementaires ont ainsi été présentées aux professionnels à l'occasion de différentes instances (conseils de bassins viticoles, CRINAO). Un suivi des procédés mis en place par plusieurs acteurs majeurs d'Occitanie pour aboutir à des vins désalcoolisés a également été mis en place en lien avec le Service Commun des Laboratoires de Montpellier. L'objectif est de renforcer la traçabilité de ces nouveaux produits et permettre la détection ultérieure de fraudes.

Enfin, sur ce secteur émergent, la BEVS mène une surveillance active pour éviter tout risque de concurrence déloyale avec des produits qui ne seraient pas des vins désalcoolisés et pourraient présenter des étiquetages confusionnels.

### Surveiller les instruments de mesure

Le service de métrologie légale de la DREETS est chargé de contrôler la conformité, le bon entretien et le respect des vérifications réglementaires des 37 catégories d'instruments de mesure réglementés en métrologie légale et soumis à ce titre aux dispositions du décret 2001-387 du 3 mai 2001 modifié.

En 2024, la DREETS a contrôlé 6061 instruments de mesure, émis 722 bulletins de refus assortis de demandes de mise en conformité et prononcé 27 amendes administratives.

Dans le cadre de la surveillance du parc d'instruments, la DREETS a décliné au niveau régional, entre les mois d'août et d'octobre, une opération nationale de contrôle des compteurs de gaz et d'eau dans l'industrie, afin de renforcer la fiabilité des données de consommation. En Occitanie, 346 sites industriels ont été contrôlés au sein desquels 707 instruments ont été vérifiés : 331 compteurs de gaz, 191 dispositifs de conversion de volume de gaz et 185 compteurs d'eau froide. Parmi ceux-ci, 10 compteurs d'eau et 20 compteurs de gaz ou dispositifs de conversion associés devront être remplacés ou remis en conformité. Au cours de l'opération, la DREETS a rappelé les obligations réglementaires aux détenteurs et prononcé 6 amendes pour non-conformité.



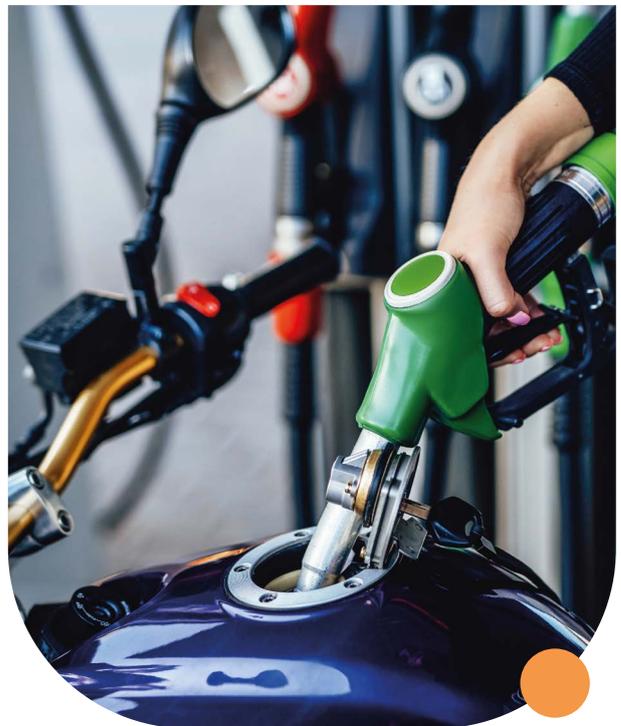
Le service métrologie a également conduit une opération régionale de contrôle des instruments de mesure détenus par les acteurs de la filière industrielle des déchets (collecte, transport, tri, pré-traitement et élimination). L'approche par filière a permis de contrôler plusieurs types d'instruments et majoritairement des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, tels que des ponts-basculés de plus de 5 tonnes, des plates-formes de pesée, des instruments de pesage à fonctionnement automatique (pesée embarquée tarifée), des compteurs de gaz et leurs dispositifs de conversion. Cette opération régionale, conduite de mai à novembre 2024, a permis de contrôler 199 instruments sur 100 sites industriels. Le taux de refus de 12 % confirme la pertinence de cette action dont l'objectif était de vérifier la conformité des instruments, de détecter d'éventuelles mauvaises pratiques des organismes agréés et de renforcer la surveillance de l'activité de réparateur.

Par ailleurs, le service métrologie de la DREETS assure la surveillance des 300 entreprises qui interviennent au titre des fonctions d'installateur, de vérificateur ou de réparateur d'instruments de mesure en Occitanie. Parmi ceux-ci, 74 bénéficient d'un agrément délivré par la DREETS par délégation des préfets de département. Le service métrologie a réalisé 221 visites de supervision inopinées, 72 visites de surveillance approfondie et 1 audit de ces organismes. Les contrôles ont permis de mettre au jour des non-conformités nécessitant la mise en œuvre d'actions correctives. La nature ou le caractère répétitif de certains écarts ont conduit le service métrologie à prononcer 3 amendes administratives et à suspendre l'agrément d'un organisme agréé.

## Perspectives 2025

### MÉTROLOGIE LEGALE

- ▶ Effectuer un état des lieux de la conformité réglementaire du parc des compteurs d'eau détenus par les principaux gestionnaires publics (syndicats des eaux, régies...);
- ▶ Elaborer un plan de mise en conformité des parcs de compteurs non conformes;
- ▶ Accompagner autant que nécessaire la mise en œuvre des évolutions de la réglementation relative au contrôle technique des véhicules motorisés (contrôle des sonomètres utilisés).



## » PROTÉGER et informer les salariés

À travers ses interventions, l'inspection du travail veille à l'application effective du droit du travail dans les entreprises, informe les salariés et les employeurs. La DREETS pilote la déclinaison territoriale du plan national d'action 2023-2025 du système d'inspection du travail qui s'articule autour de 5 priorités : prévention des risques d'accidents du travail graves et mortels et de maladies professionnelles, lutte contre le travail illégal, réduction des inégalités au travail, protection des travailleurs vulnérables et promotion du dialogue social.

Le système d'inspection du travail comprend les unités de contrôle de l'inspection du travail, les services de renseignement en droit du travail et les services chargés de la gestion de diverses procédures (homologation des ruptures conventionnelles, enregistrement des accords, etc.). Ces services sont principalement implantés au sein des DDETS(PP). Les agents de contrôle sont appuyés au niveau régional par les agents du pôle « politique du travail » de la DREETS, en particulier les équipes pluridisciplinaires pour la prévention des risques professionnels.

### Contribuer à l'accès au droit et à l'information des salariés

Les 13 services départementaux de renseignement en droit du travail informent et conseillent gratuitement les salariés et les employeurs du secteur privé sur la réglementation du travail, les conventions collectives et la jurisprudence sociale. Ces agents renseignent les usagers lors de permanences physiques, en répondant aux courriels ou encore par téléphone.

En 2024, 57 112 demandes ont été traitées. 75,5 % concernent les règles du contrat de travail, 14,6 % ont trait à la santé et à la sécurité au travail, les 9,9 % restants concernent d'autres sujets (emploi, formation, institutions représentatives du personnel, ...).

Les services de renseignement peuvent également intervenir auprès des centres de formation des apprentis, des organismes de formation ou encore des maisons France Services pour diffuser la connaissance du droit du travail.

#### Pour contacter les services de renseignement en droit du travail

☎ Par téléphone, pour une question simple et rapide : 0806 000 126 (coût d'un appel local)

✉ Par courriel via le formulaire de contact dédié : <https://occitanie.dreets.gouv.fr/travail-info>

📍 Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du service de renseignements de votre lieu de travail : <https://occitanie.dreets.gouv.fr/travail-rdv>

Le service de renseignements en droit du travail répond à toutes les questions relatives au droit du travail (contrat de travail, durée du travail, salaire), aux conventions collectives et à la jurisprudence sociale, dans la limite de ses compétences.

## Contrôler l'application du droit du travail

Les agents de contrôle se mobilisent dans les entreprises, sur les chantiers et dans les exploitations agricoles, auprès des salariés et des employeurs, pour sensibiliser, contrôler et le cas échéant sanctionner.

Les agents de contrôle d'Occitanie ont effectué plus de 26 700 interventions en 2024 dont 18 370 sur site.

Lorsque des infractions ou manquements au code du travail sont constatés, des suites pénales ou des sanctions administratives peuvent être mises en œuvre. En 2024, 372 procès-verbaux ont été dressés et 124 décisions d'amendes administratives ont été notifiées pour un montant de 1 124 150 euros.

En déclinaison du plan national d'action de la direction générale du travail (DGT), la DREETS met en œuvre une feuille de route régionale de l'inspection du travail, avec une approche décentralisée, fondée sur des plans d'action départementaux, pour intégrer au mieux les enjeux locaux.

Plusieurs campagnes départementales de contrôles ont été menées en 2024 sur des enjeux identifiés comme prioritaires. A titre d'exemple, ces actions ont porté sur :

- ▶ l'emploi de jeunes travailleurs dans le Gard, en vue d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité, et de veiller au respect de la réglementation ;
- ▶ la prévention des chutes de hauteur en Haute-Garonne ;
- ▶ l'amélioration des conditions d'emploi des intérimaires dans le secteur du BTP dans l'Hérault.

Au-delà de ces campagnes départementales et des visites, contrôles et enquêtes à leur initiative, les agents de contrôle ont participé à une campagne nationale portant sur les accidents du travail. 285 contrôles ont été réalisés dans ce cadre.

Les contrôles ont porté plus particulièrement sur certaines obligations de l'employeur :

- ▶ Procéder à une nouvelle évaluation des risques suite à la survenance d'un accident du travail et mettre en œuvre des mesures de prévention permettant d'en éviter la réitération,
- ▶ Associer les représentants du personnel dans cette démarche,
- ▶ Faire bénéficier le salarié victime d'un accident du travail d'un suivi médical et d'un accompagnement pour son maintien dans l'emploi.

### Chiffres clés

**167** sections d'inspection du travail regroupées en **21** unités de contrôle  
**26 700** interventions en 2024 dont 18 370 sur site, concernant **11 598** entreprises, totalisant plus de **705 058** salariés  
**17 482** lettres d'observations, **529** mises en demeure, **674** décisions d'arrêts de travaux  
 Dialogue social en entreprise : près de **2 000** interventions des services dont **60 %** sur le fonctionnement des institutions représentatives du personnel et **40 %** sur la négociation d'entreprise

## Accompagner les acteurs du dialogue social

La DREETS et les DDETS(PP) promeuvent et financent des actions collectives pour renforcer le dialogue social dans les entreprises et sur les territoires.

L'inspection du travail veille à la mise en place effective des instances de dialogue social au sein des entreprises assujetties, notamment le comité social et économique (CSE) institué par l'ordonnance du 22 septembre 2017.

2024 a été une année importante pour les CSE puisque la plupart des mandats initiaux arrivaient à échéance. Les DDETS(PP) se sont donc mobilisées pour informer les entreprises sur le renouvellement des mandats, et favoriser la mise en place du CSE dans les entreprises où il n'était pas encore en place.

Après consultation des partenaires sociaux, la DREETS a par ailleurs procédé au renouvellement de la liste régionale des défenseurs syndicaux. Le défenseur syndical intervient au nom d'une organisation syndicale de salariés ou professionnelle d'employeurs pour assister ou représenter les parties devant les conseils des prud'hommes ou les cours d'appel en matière prud'homale. Dans le cadre de ses missions, il conseille et défend gratuitement les salariés et les employeurs au cours de la procédure. En Occitanie, la liste des défenseurs syndicaux arrêtée par le préfet de région est mise à disposition du public sur le site internet de la

## ZOOM SUR

### Armer le dialogue social en entreprise sur les enjeux de transition écologique

Par ses incidences sur la stratégie des entreprises, les conditions de travail et les besoins en compétences, la transition écologique est par essence un enjeu de dialogue social. Le dialogue social permet d'anticiper et d'accélérer cette transition, d'en évaluer les opportunités et les risques pour les entreprises, ainsi les impacts économiques et sociaux. La DREETS accompagne et outille les entreprises.

La DREETS a activement contribué à l'organisation d'une journée régionale consacrée au dialogue social par l'ARACT à Narbonne le 23 avril 2024. A cette occasion, des pistes d'action ont été identifiées pour favoriser l'appropriation des enjeux de transition écologique par les partenaires sociaux.

A la suite de ce séminaire, la DREETS a convenu avec l'ARACT pour développer des outils favorisant l'appropriation des enjeux de transition écologique par les partenaires sociaux, dans un premier temps dans le secteur industriel (agroalimentaire) et le secteur du tourisme. Ces outils développés en lien étroit avec les branches seront disponibles en novembre 2025.

DREETS, dans chaque conseil de prud'hommes et dans les cours d'appel de la région.

En septembre, la DREETS a réuni à Carcassonne le réseau des médiateurs mobilisables en cas de conflit social, suite au renouvellement de la liste régionale au 1er semestre 2024. Pour favoriser le règlement amiable des conflits collectifs du travail à incidence régionale, départementale ou locale, un médiateur peut être désigné sur une liste arrêtée par le préfet de région. Les médiateurs, généralement désignés par arrêté du préfet de département, disposent de larges pouvoirs pour mener à bien leur mission. Cette rencontre des médiateurs, présidée par le directeur régional de la DREETS, a permis aux médiateurs nouvellement désignés de bénéficier des retours d'expérience de ceux qui sont intervenus au cours des années passées.

Enfin, l'année 2024 été marquée par l'organisation des élections TPE. Ce scrutin contribue à la mesure de représentativité des organisations syndicales, qui permet notamment de répartir les sièges au niveau des conseils de prud'hommes et des commissions paritaires interprofessionnelles régionales. Malgré l'investissement des partenaires sociaux et de l'Etat, le taux de participation à cette élection est resté faible, avec 20 308 votants, soit un taux de participation de 4,25 %.



➤ Réunion des médiateurs - Carcassonne - 4 septembre 2024

## Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les entreprises qui emploient plus de 50 salariés doivent publier, chaque année avant le 1er mars, leur index de l'égalité professionnelle. Fondé sur un ensemble d'indicateurs portant à la fois sur les rémunérations, les promotions et les conditions de travail, l'index permet de mesurer la prise en compte des enjeux d'égalité professionnelle au sein de l'entreprise. Les entreprises dont l'index est inférieur à 85 ont l'obligation de fixer et de publier des objectifs de progression ; celles dont l'index est inférieur à 75 doivent adopter et publier des mesures de correction et de rattrapage. L'intervention du système d'inspection du travail vise à s'assurer du respect par les entreprises de leurs obligations, s'agissant à la fois de la publication de l'index et des mesures correctives.

La DREETS et les DDETS(PP) apportent leur appui aux entreprises (particulièrement celles de moins de 250 salariés) pour le calcul de l'index et l'élaboration de mesures correctives. Elles sensibilisent les acteurs économiques sur le sujet et rappellent aux entreprises assujetties l'obligation de déclaration de l'index (courriers, mises en demeure).

A fin 2024, 90,9 % des entreprises assujetties avaient transmis leur index de l'égalité via l'application <https://egapro.travail.gouv.fr>

93 % des entreprises déclarantes obtiennent une note supérieure à 75/100. Les entreprises affichant une note inférieure à 75/100 ont été saisies par courrier afin de prendre rapidement des mesures correctives. 785 courriers d'observations et 82 mises en demeure ont été adressés en 2024. Ils ont conduit la plupart des entreprises concernées à négocier un accord ou à définir un plan d'action sur l'égalité professionnelle. 5 rapports ont été rédigés ayant conduit à la notification de 2 décisions de pénalités financières (de 0,5 % et 0,8 % de la masse salariale respectivement).

Afin d'augmenter le nombre et la qualité des accords collectifs conclus sur le thème de l'égalité professionnelle, la DREETS a signé une convention avec l'association FEMMES EGALITE EMPLOI (FETE) dont la mission est de promouvoir ce sujet à la fois en organisant des temps collectifs d'information à destination des entreprises et des organisations syndicales en lien avec les DDETS(PP), mais également en accompagnant individuellement des entreprises volontaires à la négociation. Fin 2024, 23 entreprises sont accompagnées.

### Chiffres clés

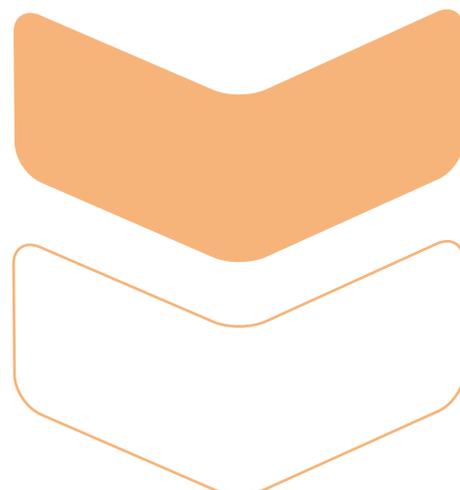
La DREETS publie chaque année le bilan annuel des accords d'entreprises en région Occitanie.

**3 627** textes ont été déposés dont **2 538** accords et avenants.

**59 %** des accords concernent l'épargne salariale, **23 %** la durée du travail et **9 %** les salaires et rémunérations. A noter la faible part des accords portant sur les conditions de travail (4%)

### Perspectives 2025

- ▶ Poursuivre la territorialisation de l'action de l'inspection du travail, pour mieux répondre aux enjeux locaux, dans le cadre notamment de campagnes départementales de contrôles ;
- ▶ Déployer la campagne nationale portant sur la lutte contre le recours abusif aux contrats précaires (contrat à durée déterminée ou contrat de travail temporaire) ;
- ▶ Renforcer le dialogue social notamment sur des sujets à forts enjeux comme l'égalité professionnelle, les travailleurs expérimentés et la transition écologique.



## PROMOUVOIR

# la santé et la sécurité au travail

Le système d'inspection du travail concourt à prévenir les risques professionnels, en veillant au respect des obligations des employeurs en matière de santé et sécurité au travail. La DREETS pilote le plan régional de santé au travail et anime le réseau des acteurs de la santé au travail et préventeurs.

### Perspectives 2025

- ▶ Relancer la sensibilisation des entreprises sur la santé et sécurité au travail dans le cadre du PRST Tour #2 (10 réunions de terrain) ;
- ▶ Renforcer les actions de sensibilisation des jeunes et de leurs maîtres de stage ;
- ▶ Mettre en place des réseaux départementaux sur les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) à destination des entreprises ;
- ▶ Finaliser la négociation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des services de santé au travail inter-entreprises.

## Combattre les accidents du travail graves et mortels

L'ambition de la DREETS est de renforcer la sensibilisation et la prévention afin de faire diminuer le nombre d'accidents du travail graves et mortels. Elle mobilise les efforts de tous les acteurs dans le cadre du plan régional de santé au travail (PRST4).

Après avoir observé une baisse régulière du nombre d'accidents du travail au cours des précédentes décennies, on constate depuis 2010 une forme de plafond de verre. Au niveau national, 559 812 accidents du travail ont été recensés en 2022 pour les salariés du régime général et du régime agricole, dont 38 022 accidents du travail laissant des séquelles durables pour la victime. 789 décès sont à déplorer.

En Occitanie, on dénombre en moyenne un mort au travail tous les 5 jours, 12 accidents du travail avec séquelles graves par jour, et 250 accidents du travail sans séquelles graves par jour.

Les salariés nouvellement embauchés sont particulièrement exposés :

- ▶ 15 % des accidents du travail graves et mortels surviennent au cours des 3 premiers mois suivant l'embauche ;
- ▶ 25 % des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise ;
- ▶ les jeunes de 18 à 24 ans ont statistiquement deux fois plus d'accidents du travail que les autres.

Face à cette sinistralité, le réseau DREETS/DEETS(PP) a intensifié ses contrôles dans les secteurs les plus accidentogènes. Ainsi, plus de 4000 contrôles ont été réalisés dans le BTP en 2024, et les agents de contrôle sont particulièrement attentifs à la sécurité des jeunes salariés.

Parallèlement, la DREETS renforce son partenariat avec les acteurs de la prévention et les organisations professionnelles sur des sujets ciblés.

Ainsi, un webinaire a été organisé par la DREETS et la fédération régionale des travaux publics à destination des maîtres d'ouvrage publics pour les sensibiliser aux risques des chantiers réalisés en circulation. Il a été vu par plus de 200 participants. Dans le même objectif, la DREETS s'efforce de promouvoir la charte « chantiers franchement sûrs ». Une première signature a été enregistrée fin 2024 avec le département du Tarn, et d'autres signatures sont prévues en 2025.

En 2025, l'effort de sensibilisation et de prévention sera accru dans le cadre d'un nouveau « PRST Tour », avec de nouveaux contenus, une nouvelle série de 10 rencontres à travers l'Occitanie (dont 3 sur les accidents graves et mortels), s'appuyant sur la campagne de communication à tonalité positive « Non mais c'est quoi ce travail !!? ».



Une courte vidéo vaut mieux qu'un long discours



En ligne sur la page internet du PRST :



## Prévenir la désinsertion professionnelle

Dans un contexte de vieillissement de la population active, la prévention de la désinsertion professionnelle vise à prévenir le risque d'altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail et le cas échéant à favoriser leur maintien en emploi. Il s'agit d'un objectif prioritaire dans le cadre de la négociation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

Chaque année, plus de 10 000 salariés sont déclarés inaptes en Occitanie.

En 2024, afin de mieux prévenir le risque de désinsertion professionnelle, la DREETS et les têtes de réseaux régionales (Présance Occitanie pour les services de santé au travail, CHEOPS pour les Cap Emploi et l'AGEFIPH) se sont fixé comme objectif de renforcer et d'opérationnaliser le nécessaire partenariat entre acteurs de

## Chiffres clés

**8 118** suites à interventions réalisées sur les risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles (exposition aux risques chimiques et CMR, dont l'amiante, risques liés à l'utilisation des équipements de travail ou aux engins de levage, aux travaux en hauteur notamment)

**475** décisions d'arrêts ou reprises de travaux

**321** mises en demeure

**182** procès-verbaux

Depuis le début du PRST, une centaine d'outils ont été créés et **3 000** personnes sensibilisées

**19** services de prévention et de santé et de sécurité au travail interentreprises (SPSTI) soumis à l'agrément de la DREETS en région Occitanie

l'emploi et de la santé au travail au niveau de chaque département. Une convention de partenariat-type a ainsi été établie au niveau régional, afin d'organiser le partage d'informations, et de s'assurer que l'ensemble des expertises puissent être mises en commun au service d'une meilleure prise en charge des cas les plus complexes, pour éviter autant que possible les licenciements pour inaptitude.

Les premières conventions ont été signées le 26 avril 2024 à Narbonne à l'occasion d'un événement réunissant la DREETS, les Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, Présance Occitanie, les services de prévention et de santé au travail SIST Narbonne et Aprevy, l'Agefiph et les Cap Emploi.

La signature de ces conventions est l'aboutissement d'un travail partenarial sous l'égide du Plan Régional d'insertion des Travailleurs en situation de Handicap (PRITH) et du Plan Régional Santé Travail, tous deux pilotés par le préfet de la région Occitanie.

A fin 2024, cette initiative avait essaimé dans 12 des 19 SPST de la région. Elle s'inscrit dans une dynamique régionale de contractualisation entre les acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle, impulsée par la loi du 2 août 2021, pour renforcer la prévention en santé au travail.

## Négocier les nouveaux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI)

Les CPOM définissent les conditions de mise en œuvre des priorités d'actions des projets de service des SPSTI. Ils sont conclus pour une durée de 5 ans entre les SPSTI, la DREETS et la caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT).

Améliorer la qualité individuelle et collective de la prévention des risques professionnels et des conditions de travail, permettre le maintien dans l'emploi des salariés et lutter contre la désinsertion professionnelle sont les principales orientations données par le ministère du travail et l'Assurance maladie aux SPSTI. Ces objectifs sont formalisés dans une instruction du 12 juillet 2024 et ont vocation à être déclinés dans les CPOM des SPSTI, dont la négociation a été engagée à l'automne 2024.

Cette négociation doit permettre de concilier les enjeux prioritaires issus du diagnostic territorial et les objectifs régionaux de santé au travail définis dans le plan régional de santé au travail.

Fin 2024, 3 SPSTI (AIPALS, PREVY, APREVYA) avaient finalisé leur CPOM. L'ensemble des contrats devraient être signés avant la fin de l'année 2025.

## Outiller les entreprises face aux violences sexistes et sexuelles au travail

La prévention des violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail (VSST) est une obligation légale de l'employeur. Ces violences représentent un risque professionnel à part entière et doivent être traitées dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). La DREETS Occitanie en a fait un axe central du PRST4.

Selon l'enquête Genese « Violences sexistes et sexuelles au travail » (2021), 41 % des femmes et 15 % des hommes déclarent avoir été victimes de comportements sexistes ou conduites non désirées à caractère sexuel au travail au cours de leur vie professionnelle.

En 2023, le groupe de travail pluridisciplinaire « santé au travail des femmes » du PRST, piloté par la DREETS et ses partenaires (SMTI82, CMIST, PREVALY, Aipals, Carsat, MSA, Aract) a lancé une initiative ambitieuse grâce à un financement du ministère du travail : traiter les violences sexistes et sexuelles au travail comme un risque professionnel à part entière.

Ainsi, 12 journées de formation ont été organisées pour 200 préventeurs, 15 fiches-réflexes, un préventomètre, une méthodologie d'enquête, un guide pour intégrer les VSST dans le DUERP, un quiz et des supports de communication à destination des entreprises ont été élaborés. De plus, un « VSST Tour 2024 » sous la forme de 13 réunions territoriales a sensibilisé plus de 500 participants et deux webinaires ont réuni plus de 200 participants.

Les services de l'inspection ont procédé à 56 suites à interventions portant sur une situation de harcèlement sexuel en 2024 (45 en 2023).



## FAVORISER

# l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

La DREETS met en œuvre la stratégie nationale du « Logement d'abord » en lien étroit avec les DDETS(PP) et en coordination avec les acteurs du service public « de la rue au logement ». La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées vise à répondre aux situations d'urgence et à assurer un parcours vers le logement autonome et durable.

### Chiffres clés



#### HÉBERGEMENT D'URGENCE GÉNÉRALISTE

**11 350** places d'urgence ouvertes chaque soir en moyenne dont **3 077** places CHRS au 31 décembre 2024

#### HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES REFUGIÉS AU 31 DECEMBRE 2024

**4 899** places de CADA

**2 580** places d'HUDA

**445** places de CAES

**1 212** places d'hébergement dédiées aux déplacés d'Ukraine

**689** places de CPH

## Mettre à l'abri et accompagner les adultes et les familles en difficulté

La DREETS déploie la stratégie régionale d'hébergement d'urgence et pilote la transformation du parc.

Le dispositif d'hébergement d'urgence comporte des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des centres d'hébergement d'urgence (CHU) et, dans certains départements, des nuitées hôtelières.

En 2024, chaque soir, 11 350 places d'hébergement (hors accueil des demandeurs d'asile) ont été mobilisées en moyenne, dont plus de 5 000 en Haute-Garonne.

La transformation de l'offre d'hébergement se poursuit pour mieux accompagner les personnes hébergées, notamment celles résidant à l'hôtel. Ainsi, 61 places d'hébergement d'urgence ont été transformées en place de CHRS.

Le parc hôtelier se compose de près de 2 800 places, dont 62 % se situent en Haute-Garonne.

Assumant son rôle de protection, l'Etat a par ailleurs dénoncé des conventions d'hébergement en raison des non-conformités constatées lors d'inspections (vétusté bâtiminaire, écarts par rapport aux normes d'accueil). Dans ce cas, des appels à candidatures sont ouverts par les DDETS(PP) afin de proposer de nouvelles places d'hébergement.

Dans le Tarn-et-Garonne, par exemple, à la suite de fermetures de places, un nouvel opérateur a proposé des logements diffus associés à un accompagnement social dédié 24h/24h.

Dans les Hautes-Pyrénées, un opérateur a pu ouvrir 20 places, après avoir bénéficié d'une entière réhabilitation du bâtiment grâce au programme d'humanisation (chambres individuelles, chambre adaptée aux personnes à mobilité réduite).

Par ailleurs, les services de la DREETS se sont mobilisés pour préparer la mise en œuvre de la réforme du conventionnement et de la tarification des CHRS qui doit se mettre en place à partir de 2026.

### Perspectives 2025

- ▶ Poursuivre l'adaptation de l'offre d'hébergement ;
- ▶ Préparer le déploiement de la réforme du financement des CHRS en lien étroit avec les têtes de réseau ;
- ▶ Renforcer l'accompagnement global des personnes hébergées en s'appuyant sur des logiques intégrées entre l'emploi, le logement et la santé ;
- ▶ Renforcer le rôle des SIAO par la mise en place d'une expérimentation sur la coordination des parcours et la prévention des ruptures ;
- ▶ Faire un état des lieux des dispositifs de prévention des expulsions et de maintien dans le logement.

## Héberger les étrangers primo-arrivants et favoriser leur intégration

Pour l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, le dispositif national d'accueil se compose des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), des hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et, pour les réfugiés, des centres provisoires d'hébergement (CPH).

Au 31 décembre 2024, le parc régional compte 9 234 places pour les demandeurs d'asile et 1 212 pour les personnes déplacées d'Ukraine.

La DREETS finance par ailleurs des actions en faveur de l'intégration des étrangers primo-arrivants dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Six axes stratégiques relatifs à la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants sont définis dans le cadre de l'appel à projets 2024 :

- ▶ La formation linguistique ;
- ▶ L'accompagnement vers l'emploi ;
- ▶ La levée des freins sociaux et l'accès aux droits ;
- ▶ Le renforcement des liens avec la société d'accueil et l'appropriation des valeurs de la République ;
- ▶ Le renforcement des dynamiques de réseau ;
- ▶ Le programme Volont'R.

128 actions à l'échelle départementale, interdépartementale et régionale pour un montant total de plus de 2 millions d'euros ont été sélectionnées sur ces six axes.

De plus, après l'entrée en janvier 2024 de 5 nouveaux départements, le programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) est désormais déployé sur l'ensemble de la région. Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés primo-arrivants les plus vulnérables afin d'assurer un parcours sans rupture.

## Accompagner vers le logement

La DREETS décline au niveau territorial la stratégie nationale « Logement d'abord » en lien avec les DDETS(PP), la DREAL et les opérateurs locaux. Cette stratégie repose sur le développement d'une offre de logements adaptés : des logements autonomes et abordables qui permettent aux personnes logées d'être accompagnées dans leurs besoins. Il s'agit par exemple de pensions de famille et résidences d'accueil qui combinent espaces privatifs et vie collective ou de l'intermédiation locative qui permet de sécuriser la relation entre locataires et propriétaires du parc privé afin d'encourager ces derniers à louer leur logement à des personnes vulnérables.

En 2024, 7 % des attributions totales de logements sociaux ont concerné des ménages issus de l'hébergement généraliste ou en situation de sans abris, soit plus de 2 100 ménages en Occitanie.

En complément, 559 places d'intermédiation locative (IML) et 126 places de pensions de famille ont été créées, permettant d'offrir de nouvelles solutions de logement adapté aux personnes hébergées.

Au total sur l'ensemble du plan (2024-2027), l'objectif est d'ouvrir 2 300 places d'IML et 915 places de pensions de famille.

Par ailleurs, dans le cadre des Assises du logement, le préfet de région a mobilisé les acteurs de la chaîne de production de logements et les collectivités territoriales pour élaborer un plan d'action régional.

La DREETS, en collaboration avec le SIAO du Gard, a co-piloté un groupe de travail sur l'axe « construire des parcours d'accompagnement sans rupture ». Les actions proposées s'articulent autour de deux priorités :

- ▶ renforcer l'accompagnement vers le logement des personnes hébergées en intégrant les dimensions sociales, emploi et santé ;
- ▶ renforcer la prévention des expulsions par un accompagnement adapté lors de l'entrée dans le logement.

Ces travaux ont été présentés lors des assises régionales du logement qui se sont tenues le 19 décembre 2024 et seront déployés en 2025.

Le rapprochement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et des structures de l'accueil hébergement insertion (AHI) constitue notamment un axe prioritaire. Dans cet objectif, la DREETS, en collaboration avec la FAS, a organisé un séminaire le 12 décembre dernier intitulé « Structures AHI et IAE : mieux se connaître pour mieux agir ensemble en faveur de l'accès à l'emploi des plus précaires ».

## Soutenir la transformation des services intégrés d'accueil et d'orientation

Les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) sont chargés du suivi des parcours des personnes sans domicile et de l'observation sociale. Ils gèrent notamment le numéro d'urgence 115 permettant aux personnes sans abri de demander une place d'hébergement d'urgence. Leurs équipes mobiles vont au contact des personnes sans abri et leurs accueils de jour offrent des prestations d'aide alimentaire, d'hygiène, de domiciliation.

La DREETS anime au niveau régional le déploiement de la réforme des SIAO qui ont vocation à l'avenir à jouer un rôle accru de coordination des dispositifs de veille sociale, d'orientation, d'accompagnement et d'accès au logement. En 2024, les SIAO, ainsi que les dispositifs de veille sociale, ont vu leurs moyens renforcés de 38 ETP en Occitanie, dans le cadre du deuxième plan Logement d'abord.

Par ailleurs, afin de fiabiliser les données mises à disposition par les SIAO, le service études, statistiques et évaluation de la DREETS a initié un groupe de travail avec les responsables de l'observation sociale des 13 SIAO. Cette démarche vise à dynamiser et coordonner les pratiques statistiques d'observation sociale dans la région. En avril 2024, une première réunion a permis de présenter la démarche. En juillet, un outil automatisé développé par le SIAO de Haute-Garonne a été présenté, permettant de vérifier la cohérence des données saisies. Cet outil est en cours d'adoption par d'autres SIAO. En novembre, une journée en présentiel a permis de poursuivre l'harmonisation des pratiques de saisie pour améliorer la fiabilité des statistiques régionales. Ces ateliers, très appréciés par les participants, permettront à la région Occitanie de contribuer aux travaux nationaux menés par la DIHAL.

## ZOOM SUR



### Une feuille de route pour l'accès aux soins des plus vulnérables

La DREETS, l'Agence régionale de santé Occitanie et les DDETS(PP) ont élaboré une feuille de route commune pour mieux intégrer les problématiques de santé dans le parcours des personnes hébergées. Cette feuille de route vise à renforcer les liens entre les deux réseaux, à assurer un copilotage DREETS/ARS pour la mise en œuvre du programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), et à mieux coordonner le déploiement des dispositifs de l'ARS en direction des personnes en situation de précarité. Elle prévoit également de renforcer les collaborations entre les professionnels de la santé et de l'AHI, notamment par l'établissement de protocoles et l'optimisation des lieux de coordination autour des cas complexes, et de renforcer l'accompagnement des personnes en souffrance psychosociale.



### Chiffres clés

#### LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

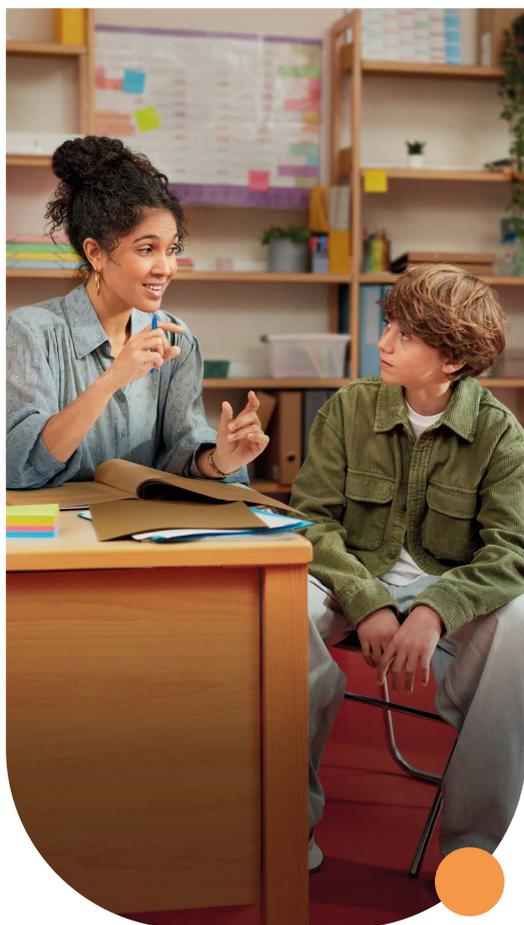
**126** places en pension de famille/résidence d'accueil et **559** places d'intermédiation locative créées en 2024

**1 397** attributions de logements sociaux en faveur des ménages hébergés dans l'hébergement généraliste

**770** attributions de logements sociaux en faveur des ménages sans abri ou en habitat de fortune

## PRENDRE SOIN des plus fragiles

La DREETS coordonne, au niveau régional, les politiques de solidarité mises en œuvre par l'Etat, en complément de l'action des collectivités territoriales. Elles visent à réduire les inégalités, à améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de précarité, et à protéger les majeurs vulnérables.



### Un partenariat renouvelé avec les collectivités dans le cadre du Pacte des solidarités

La démarche partenariale initiée par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté visant à renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités se poursuit au travers des contrats locaux des solidarités 2024-2027 articulés autour de 3 axes :

- ▶ Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance ;
- ▶ Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ;
- ▶ Construire une transition écologique et solidaire

En 2024, la DREETS, les DDETSPP, et le commissaire régional à la lutte contre la pauvreté, ont été fortement mobilisés pour mener à bien cette contractualisation avec les départements et les métropoles. Elle complète la contractualisation «insertion et emploi» avec les départements, qui vise à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA.

Tous les départements d'Occitanie, ainsi que les métropoles de Toulouse, Montpellier et Perpignan ont conclu un contrat local des solidarités pour la période 2024-2027.

### Une contractualisation tripartite pour la prévention et la protection de l'enfance

Dans le cadre de la stratégie de prévention et protection de l'enfance initiée dès 2020, la démarche de contractualisation mise en place entre l'État, les conseils départementaux et l'agence régionale de santé s'est poursuivie avec la signature de 12 contrats départementaux en 2024.

Dans le prolongement de la démarche initiée dès 2020, en Occitanie, 11 départements (hors Ariège et Lozère) sont signataires des conventions pour la prévention et la protection de l'enfance (CDPPE). Ces conventions permettent aux conseils départementaux de cofinancer une palette d'actions définies en fonction des besoins des enfants et des familles repérés localement.



Les CDPPE sont fondées sur quatre principes :

- ▶ agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- ▶ sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures en favorisant l'innovation et la diversification des interventions auprès de l'enfant protégé ;
- ▶ donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits en renforçant la participation des enfants aux décisions qui les concernent et en fluidifiant notamment l'accompagnement scolaire des enfants protégés ;
- ▶ préparer l'avenir, pour faciliter l'accès au logement et aux droits des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance.

### Rénover l'action de l'Etat dans le champ de l'aide alimentaire

Dans le champ de l'aide alimentaire, la DREETS répartit les enveloppes budgétaires pour l'ensemble des départements, organise les appels à projets et gère les relations avec les opérateurs au niveau régional.

En 2024, le soutien de l'Etat à l'aide alimentaire en Occitanie a atteint 6,8 millions d'euros, stable par rapport à 2023 et en forte hausse par rapport à 2022 (1,85 million d'euros).

Depuis 2023, le programme « Mieux Manger Pour Tous » vise à améliorer l'accès aux denrées alimentaires de bonne qualité nutritionnelle et durables, et à développer de nouvelles solidarités alimentaires sur les territoires. Ce programme poursuit son déploiement sur la région avec 41 nouveaux projets soutenus pour un montant total de plus de 1 million d'euros. Au total, 92 projets pluriannuels sont accompagnés financièrement à hauteur de 2,8 millions d'euros pour l'année 2024.

En réponse au constat de la précarité étudiante, une action spécifique s'est poursuivie en lien avec le commissaire régional à la lutte contre la pauvreté et le rectorat. Elle a bénéficié à 26 associations œuvrant



pour la réduction de la précarité des étudiants dans les 8 villes universitaires et les 18 villes d'équilibre universitaire (Albi, Auch, Béziers, Cahors, Carcassonne, Castres, Figeac, Foix, Font-Romeu, Mende-Florac, Millau – Saint-Affrique, Montauban, Narbonne, Nîmes-Alès, Perpignan) pour 500 500 €.

Enfin, la mobilisation d'une enveloppe dédiée aux investissements a permis de moderniser le matériel de transport, les équipements de conservation des denrées et de financer la mise aux normes de certains bâtiments, tout en impulsant une dynamique de mutualisation et de regroupement des infrastructures de manière à réduire les coûts et optimiser les circuits de distribution.

## Lutter contre le non-recours

La DREETS porte au niveau régional la stratégie nationale de lutte contre le non-recours. En complément du projet de « solidarité à la source » qui permet d'automatiser le remplissage des déclarations de ressources pour renforcer l'accès aux droits, la DREETS encourage les initiatives locales visant à réduire le non-recours.

Prévue par la loi du 21 février 2022, l'expérimentation « Territoire Zéro Non-Recours » a fait l'objet d'un appel à projets lancé au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 qui a permis de sélectionner 39 territoires d'expérimentation au niveau national pour une durée de 3 ans. En Occitanie, 5 territoires ont été retenus – le département de la Haute-Garonne, la ville de Montpellier, les communautés de communes de Piège-Lauragais-Malepère dans l'Aude, de Astarac-Arros en Gascogne dans le Gers et de la vallée du Lot et du Vignoble dans le Lot - pour un soutien total de 1,9 million d'euros entre 2023 et 2026. Dans le cadre de l'expérimentation, ces collectivités et leurs partenaires s'attachent à mieux identifier, informer et accompagner les personnes qui ne font pas valoir leurs droits aux aides et prestations.

En janvier 2024, la DREETS a organisé un premier comité régional de suivi qui a permis de faire un point sur l'avancement des projets et de partager les expériences, en complément de la communauté apprenante mise en place au niveau national.

Depuis septembre 2024, tous les projets ont démarré et les conventions sont formalisées.



### Chiffres clés

#### AIDE ALIMENTAIRE

**258 associations d'aide alimentaire habilitées en Occitanie**

**6,8 millions d'euros de soutien de l'Etat pour l'aide alimentaire**

#### MAJEURS PROTÉGÉS

**Près de 70 000 majeurs protégés en Occitanie**

**489 mandataires judiciaires individuels et 39 services mandataires judiciaires**

**17 services de délégués aux prestations familiales accompagnant 1 112 familles.**

**77,9 millions d'euros**



Par ailleurs, en lien avec les DDETS(PP), la DREETS soutient les acteurs associatifs agréés par les préfets de département qui proposent une domiciliation administrative au côté des organismes habilités de plein droit (CCAS/CIAS ou communes de moins de 1 500 habitants). Pour des personnes sans domicile stable, la domiciliation permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier et accéder aux droits et prestations. La DREETS promeut ce dispositif, véritable porte d'entrée de l'accès aux droits.

Une campagne annuelle de collecte d'informations est réalisée au niveau régional, afin d'assurer un suivi de l'activité domiciliaire auprès de l'ensemble des acteurs en charge du dispositif. Des fiches régionale et départementales de suivi de l'activité ont été élaborées pour mieux connaître les profils des personnes et améliorer le pilotage de cette activité.

## Protéger les majeurs vulnérables

La DREETS anime, pilote et évalue la politique régionale de protection des majeurs vulnérables. Lorsqu'une personne majeure est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération qui empêche l'expression de sa volonté, le juge peut ordonner une mesure de protection juridique, confiée à un mandataire judiciaire. Ces mesures sont financées par la DREETS.

Adopté après une large concertation, le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales 2023-2027 élaboré par la DREETS est pleinement entré en vigueur en 2024. Sa mise en œuvre vise à maintenir une offre diversifiée sur l'ensemble du territoire régional et à garantir la qualité de l'accompagnement des personnes protégées, avec une gouvernance partagée.

Dans le cadre de la réforme de la formation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, l'université de Toulouse a créé une licence professionnelle. La DREETS intervient à plusieurs niveaux dans le cursus afin de présenter aux étudiants son champ d'action et les priorités régionales en matière de protection juridique des majeurs (prévention des maltraitances,

### Chiffres clés



#### CONTRÔLES DANS LE CHAMP DE LA COHÉSION SOCIALE

**105 inspections/contrôles réalisés par la DREETS et les DDETS-PP en 2024, dont :**

**10 inspections CHRS/CHU/CADA**

**9 inspections de services mandataires et mandataires individuels à la protection des majeurs**

**15 contrôles relatifs à l'aide alimentaire**

**46 contrôles sur les vacances adaptées organisées**

**6 contrôles dans le champ de l'enfance (EAJE, protection de l'enfance)**

**19 contrôles ciblés sur les événements indésirables graves (EIG)**

promotion des droits des personnes). Les services de l'Etat participeront désormais aux jurys de soutenance en fin de cursus. Les DDETS(PP) seront associées à cette dynamique partenariale qui sera étendue aux universités de Nîmes et de Montpellier qui envisagent également l'ouverture d'une licence professionnelle.

En lien avec le schéma régional des mandataires judiciaires, des crédits d'innovation ont permis de soutenir deux projets :

- ▶ le premier (URIOPSS) vise à coconstruire avec les personnes protégées des propositions pour faire évoluer les pratiques professionnelles des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- ▶ le second (Lab'O) vise à l'émergence d'un groupe régional de participation des personnes bénéficiaires d'une mesure de protection juridique afin de renforcer l'exercice de leurs droits auprès des acteurs de la société civile.

Le soutien apporté à l'URAF a, par ailleurs, permis la tenue de deux colloques à Narbonne et Toulouse autour des enjeux d'éthique, de bienveillance et de bientraitance du point de vue de la société, de l'usager et du professionnel.



## Contrôler les établissements et services sociaux

La DREETS a la mission, au niveau régional, d'élaborer la programmation d'inspection, de contrôle et d'évaluation pour l'ensemble des activités relatives aux politiques de cohésion sociales dont elle a la charge. Elle réalise elle-même des contrôles et développe une offre de service en soutien des DDETS(PP). Ces contrôles permettent de s'assurer du respect du cadre réglementaire, et de vérifier que les conditions d'organisation et de fonctionnement d'une structure ne compromettent pas la santé, la sécurité et le bien-être physique ou moral des personnes accueillies ou accompagnées.

Dans le cadre du plan régional et interdépartemental d'inspection contrôle évaluation (PRIICE), les inspections d'établissements sociaux ont constitué en 2024 une priorité, avec 8 inspections de CHRS/CHU réalisées, et 2 inspections de CADA. Coordonnées par la mission régionale d'inspection, contrôle, évaluation (MRIICE) de la DREETS et les DDETS(PP), ces inspections ont permis d'analyser la gouvernance et les conditions d'accueil et de prise en charge des personnes hébergées. Elles ont abouti à des injonctions et recommandations, notamment sur les droits des usagers.

La DREETS a également renforcé ses contrôles sur les autres thématiques prioritaires du champ de la cohésion sociale avec 9 inspections dans le champ de la protection juridique des majeurs, 15 contrôles d'organismes habilités à l'aide alimentaire, 46 contrôles de séjours vacances adaptées organisées. La campagne de sensibilisation contre la maltraitance et le respect de l'obligation de signalement des événements indésirables graves (EIG) initiée en 2023 s'est poursuivie en 2024. 19 contrôles inopinés, ciblés sur la connaissance et le signalement des EIG, ont été conduits. Cette campagne de sensibilisation et de contrôle a entraîné une augmentation des signalements et l'amélioration des procédures internes.

En 2024, 112 EIG ont été signalés contre 75 en 2023, principalement dans les CHRS/CHU. Les signalements concernent majoritairement des cas de violence et de dégradations matérielles.

### Perspectives 2025

- ▶ Poursuivre la dynamique d'augmentation du nombre d'inspections dans les établissements sociaux et structures des secteurs accueil hébergement insertion (AHI) et du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA) : 22 sont programmées en 2025 ;
- ▶ Renforcer les contrôles sur les autres thématiques prioritaires, services mandataires et mandataires individuels à la protection des majeurs, aide alimentaire et vacances adaptées organisées ;
- ▶ En lien avec l'ARS, accompagner la mise en place des nouvelles cellules de recueil des signalements ;
- ▶ Développer le projet de recueil de la parole des personnes protégées et former les mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- ▶ Renforcer le partage d'expériences avec les « territoires zéro non-recours » dans le cadre d'un séminaire de la plateforme d'observation sociale.

Une journée spéciale a été organisée en juin 2024 avec les référents départementaux de la politique de la ville, destinée à leur présenter les attendus en matière de contrôle (quantitatifs et qualitatifs) et à les former sur les outils mis à disposition par l'ANCT.

Au total, en 2024, la MRIICE et les services d'inspection des DDETS(PP) ont procédé à 105 inspections/contrôles dans le champ de la cohésion sociale, hors politique de la ville.



## » ACCOMPAGNER

# le développement des territoires

La DREETS concourt au développement des territoires d'Occitanie, dans l'optique de favoriser la cohésion économique et sociale et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

### Perspectives 2025

#### FONDS SOCIAL EUROPÉEN

- ▶ Poursuivre la programmation des crédits, avec pour objectif d'avoir programmé en fin d'exercice 70 % de l'enveloppe régionale soit 125 millions d'euros ;
- ▶ Publier 6 appels à projets :
  - ▷ 2 appels à projets ciblant le public jeunes (« Employabilité des jeunes » / « Développement de l'apprentissage ») ;
  - ▷ 1 appel à projet sur les enjeux de mutations économiques (accompagnement des publics dans l'évolution de leurs compétences, notamment au travers des reconversions professionnelles / accompagnement RH des entreprises) ;
  - ▷ 1 appel à projet sur l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et l'emploi des séniors ;
  - ▷ 1 appel à projet sur le maintien en emploi des séniors (« Vieillesse active ») et l'égalité femmes-hommes ;
  - ▷ 1 appel à projet sur le soutien à l'innovation sociale ;
- ▶ Déléguer les crédits FSE+ aux 11 gestionnaires délégués par voie d'avenants pour la période 2026-2027.

## Favoriser la cohésion et réduire les inégalités avec le Fonds social européen (FSE+)

En tant qu'autorité de gestion déléguée, la DREETS coordonne au niveau régional la gestion du fonds social européen (FSE+), qui vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale, en favorisant l'accès à l'emploi et en offrant des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'Union européenne.

L'enveloppe de 179,3 millions d'euros allouée à l'Occitanie au titre de la programmation FSE+ 2021-2027 a été répartie en 6 priorités :

- ▶ « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion » : 70 % de l'enveloppe
- ▶ « Renforcer l'emploi des jeunes et la réussite éducative » : 23 % de l'enveloppe
- ▶ « Compétences – Mutations économiques – Systèmes de formation » : 6 % de l'enveloppe
- ▶ « Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté » : 1 % de l'enveloppe
- ▶ « Aide matérielle aux plus démunis » : < 1 % de l'enveloppe
- ▶ « Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs » : < 1 % de l'enveloppe

Par ailleurs, 11 départements sur 13, ainsi que la métropole de Toulouse se sont positionnés comme organismes intermédiaires au titre du FSE+ sur la priorité « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion » et bénéficient à ce titre d'une subvention globale.

En 2024, 20 appels à projets ont été publiés par les 11 délégataires de gestion et 2 par la DREETS Occitanie. Ces derniers sont dédiés :

- ▶ au financement d'actions en faveur de la mobilité européenne des apprentis, pour un montant FSE+ maximal de 800 000 €,
- ▶ et au financement d'actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi dans les départements de l'Aveyron, du Gers et de la Lozère (département sans organismes intermédiaires), mobilisant 1,2 million d'euros de crédits FSE+.

En 2024, l'ensemble des gestionnaires ont programmé 314 opérations, représentant une mobilisation prévisionnelle de crédits européens de 43 millions d'euros.

Ainsi, à fin 2024, ce sont 66,8 millions d'euros de crédits qui ont été programmés soit 38,4% de l'enveloppe 2021-2027.

Enfin, les opérations de contrôle ont permis de valider 8,3 millions d'euros de crédits FSE+ qui ont pu faire l'objet d'un remboursement aux structures concernées.

## Déployer en région les outils de la politique de la ville

La politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires, en favorisant l'intégration et la réussite de leurs habitants. La DREETS coordonne cette politique au niveau régional, et à ce titre répartit les financements entre les 13 départements de la région. Elle est par ailleurs responsable du plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité ».

La nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a été fixée par un décret du 28 décembre 2023. La région Occitanie compte désormais 108 QPV, qui regroupent un peu plus de 6 % de la population régionale, et tous les départements sont couverts.

Tout au long de l'année 2024, avec le concours des centres de ressources de la politique de la ville, la DREETS a apporté son appui aux DDETS(PP) et aux préfetures de département pour finaliser les nouveaux contrats de ville. Ainsi 40 contrats de ville ont été signés sur l'année 2024. Ils concernent 55 communes dont 8 nouvelles entrantes (au moins en partie).

L'action de la DREETS en faveur des habitants des quartiers prioritaires se décline également au travers du financement apporté à différents dispositifs dans le domaine de l'emploi (cités de l'emploi, parrainage et écoles de la 2<sup>ème</sup> chance), de l'éducation (cités éducatives, cordées de la réussite), de la lutte contre les discriminations et de la culture (C'est mon patrimoine).

Les crédits de la DREETS sur le dispositif parrainage ont ainsi permis d'accompagner 3 021 filleules et filleuls dont 35 % issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Avec le concours des deux rectorats d'académie, la DREETS a soutenu 18 cordées de la réussite qui bénéficient largement au public des QPV (26 % du public est issu des QPV).

## Perspectives 2025

### POLITIQUE DE LA VILLE

- ▶ Renforcer la mobilisation des dispositifs « emploi » (contrats aidés, contrat d'engagement jeunes, formations) au service des habitants des quartiers prioritaires et assurer une bonne articulation avec les comités locaux pour l'emploi ;
- ▶ Consolider le réseau des cités éducatives d'Occitanie, avec 4 territoires supplémentaires en 2025 (Alès, Bédarieux, Lodève et Agde).

### TERRITOIRES D'INDUSTRIE

- ▶ Achever le déploiement des chefs de projets dans les 15 territoires d'industrie de la région ;
- ▶ Définir une feuille de route pour chaque territoire d'industrie autour de 3 axes : maintenir, développer, attirer.



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités



La DREETS coordonne par ailleurs, avec le réseau des services de l'État dans les départements, le plan de professionnalisation des adultes-relais. Trois types d'actions sont déployés : les groupes d'échanges de pratiques, les formations de prise de poste (médiation sociale, agir contre les discriminations, valeurs de la République et de la laïcité) et la certification professionnelle sur le titre de médiateur social et interculturel. En région, plus de 170 médiateurs adultes-relais ont bénéficié d'une action d'accompagnement à la mobilité professionnelle, de formations et d'accompagnement professionnel afin de développer leur employabilité.

Dans le cadre du déploiement du plan national de formation « Valeurs de la République et laïcité », la DREETS a également contribué à la création du site internet [www.vrloccitanie.fr](http://www.vrloccitanie.fr), en ligne depuis mai 2023. Ce site web se veut une plateforme d'échanges entre les acteurs de la thématique des 13 départements d'Occitanie. Il regroupe les événements et les formations disponibles, ainsi que de nombreuses ressources : textes de référence, jurisprudences, chartes, guides, vademecum, vidéos, jeux. Les formations « Valeurs de la République et laïcité » permettent aux acteurs de terrain de mieux appréhender les principes de la laïcité, de les appliquer et de les expliquer dans l'exercice de leur métier.

## Déployer la phase 2 des « territoires d'industrie »

**Le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle visant à favoriser la mobilisation collective et cordonnée des acteurs publics et privés dans les territoires autour des enjeux d'investissement, d'innovation, de compétences, d'attractivité des métiers, de foncier industriel et de transition écologique. La DREETS assure avec le SGAR et Conseil régional la coordination du dispositif ; par ailleurs, chaque territoire d'industrie est copiloté par un binôme élu-industriel.**

Le SEER, en lien avec le Conseil régional et l'ANCT, accompagne les 15 lauréats occitans de la phase 2 (2023-2027) du programme national « Territoires d'industrie » (TI).

### Chiffres clés

#### FONDS SOCIAL EUROPÉEN

**20 appels à projets publiés par les organismes intermédiaires et 2 par la DREETS en 2024**

**314 opérations programmées, représentant une mobilisation prévisionnelle de crédits européens de 43 millions d'euros**

#### POLITIQUE DE LA VILLE

**23,64 millions d'euros consacrés à la politique de la ville en 2024**

**1 655 personnes formées aux valeurs de la République et à la laïcité**

**108 QPV en Occitanie dans la nouvelle géographie**

#### TERRITOIRES D'INDUSTRIE

**15 territoires en Occitanie**

**3,9 millions d'euros dans le cadre du dispositif « Territoires d'industrie en transition écologique »**

Il met en oeuvre un accompagnement renforcé des chefs de projets des TI (échanges réguliers, webinaires...), afin de doter chaque territoire d'une véritable stratégie industrielle et de leur permettre de mieux appréhender l'offre de service de l'État, du Conseil régional et de leurs opérateurs, dédiée aux besoins des industriels et des collectivités locales.

Le dispositif « Territoires d'industrie en transition écologique (TITE) » du Fonds Vert, doté en Occitanie de 3,9 millions d'euros en 2024 a permis de soutenir plusieurs projets d'investissement industriel structurants pour les territoires, en lien avec les besoins de la transition écologique, ou permettant de réduire significativement l'empreinte d'un site industriel.



## Observer, analyser, évaluer pour éclairer les politiques publiques

Avec son Service Études, Statistiques et Évaluation (SESE), la DREETS produit chaque année des outils statistiques ou cartographiques et mène des études afin d'éclairer la conduite des politiques publiques. Ces travaux permettent un meilleur ciblage de l'action publique au regard des besoins de chaque territoire et de ses habitants.

En réponse aux besoins émanant des territoires, le SESE crée des outils (cartes interactives, infographies, tableaux de bord, etc.) et produit des analyses et diagnostics de façon régulière (bilan du marché du travail, conjoncture, etc.).

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de la loi plein emploi qui a donné lieu à la production d'outils à disposition des comités territoriaux pour l'emploi afin de les accompagner dans la réalisation d'un diagnostic territorial et l'élaboration de leur feuille de route.

L'année 2024 du SESE a par ailleurs été jalonnée par plusieurs publications marquantes :

- ▶ un atlas de l'industrie (cf. ci-contre) ;
- ▶ le fascicule des « chiffres-clefs », publié chaque année, qui rassemble les informations utiles sur l'ensemble des champs relevant de la compétence de la DREETS (contexte social, appareil productif, politiques d'inclusion sociale, politiques d'emploi et formation professionnelle, développement et mutations économiques, relations et conditions de travail) ;
- ▶ des études sur des sujets d'actualité dont l'apprentissage, et l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ;
- ▶ des infographies mettant en valeur des filières industrielles (aéronautique en particulier) ;
- ▶ des cartographies interactives, par exemple sur les territoires propices au développement de résidences sociales ou de l'intermédiation locative, ou encore sur les points de distribution de l'aide alimentaire.

L'ensemble des publications du SESE sont disponibles sur le site de la DREETS : <https://occitanie.dreets.gouv.fr/> rubrique Nos publications.

### Connaître le tissu industriel régional

L'industrie irrigue tous les territoires de l'Occitanie, chacun avec ses spécificités. Pour mieux visualiser ces caractéristiques, la DREETS a réalisé un atlas de l'industrie régionale. Cet atlas propose des fiches départementales, sectorielles et par filière, décrivant le tissu industriel de la région. Il inclut également des indicateurs pour mieux comprendre les singularités des territoires et le poids des différents secteurs structurant l'économie locale. De plus, il met en avant quelques entreprises emblématiques, illustrant les talents de l'industrie régionale, de ses entrepreneurs et de ses salariés. L'industrie en Occitanie se distingue par sa grande diversité, avec des secteurs structurants tels que l'aéronautique, l'agroalimentaire et la santé.





## La plateforme d'observation sociale, un réseau partenarial pour mutualiser les connaissances

Coordonnée par la DREETS, la plateforme d'observation sociale (POS) est un réseau d'acteurs institutionnels volontaires pour partager leurs connaissances et leurs initiatives dans le champ de la cohésion sociale. L'objectif est de capitaliser sur les bonnes pratiques et d'en faire bénéficier d'autres territoires. Cette mutualisation passe notamment par l'organisation de journées d'études et de webinaires thématiques.

La plateforme d'observation sociale (POS) vise à produire une connaissance partagée et utile aux acteurs régionaux, départementaux et locaux en :

- ▶ recensant, mettant à disposition et valorisant les informations disponibles ;
- ▶ repérant et analysant les besoins en matière d'observation, d'études et de diagnostics ;
- ▶ favorisant la diffusion des bonnes pratiques.

Elle promeut le partage et l'échange des travaux, ainsi que le débat entre les partenaires (collectivités territoriales, services de l'État, organismes de protection sociale et tissu associatif).

Chaque année, la POS organise une journée partenariale. En 2024, la journée était dédiée aux travailleurs saisonniers. Les échanges ont porté sur leurs conditions de travail et de vie, et les difficultés de recrutement. Différents partenaires sont intervenus pour présenter leurs initiatives locales et les outils développés.



Dans un format plus court, des webinaires sont organisés régulièrement et permettent de partager les résultats d'études et d'expérimentations menées en Occitanie. Au cours de l'année 2024, la POS a organisé quatre webinaires relatifs à la lutte contre la précarité des enfants, la participation des publics accompagnés, les pensions de famille, et les seniors à domicile en perte d'autonomie.

Le site web de la POS (<https://pos-occitanie.fr>) recense l'ensemble des événements passés avec des synthèses et des éléments bibliographiques sur chaque sujet. La POS est également présente sur LinkedIn où elle diffuse des synthèses et relaie des études en rapport avec les politiques de solidarité et de cohésion sociale en Occitanie.





## GLOSSAIRE

- AGIR** - Accompagnement global et individualisé des réfugiés
- ANCT** - Agence nationale de la cohésion territoriale
- ARACT** - Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail
- ARS** - Agence régionale de santé
- ARSA** - Allocataire du revenu de solidarité active
- BEVS** - Brigade d'enquête vins et spiritueux
- BRSA** - Bénéficiaire du revenu de solidarité active
- CADA** - Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
- CAES** - Centre d'accueil et d'examen des situations administratives
- CARSAT** - Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail
- CCI** - Chambre de commerce et d'industrie
- CEJ** - Contrat d'engagement jeunes
- CFA** - Centre de formation d'apprentis
- CHRS** - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CHU** - Centre d'hébergement d'urgence
- CPH** - Centre provisoire d'hébergement
- CPF** - Compte personnel de formation
- COP** - Conférence des parties
- CREAI-ORS** - Centre régional d'études, d'actions et d'informations - Observatoire régional de la Santé
- CRGE** - Conseil et ressource pour les groupements d'employeurs
- CROCT** - Comité régional d'orientation des conditions de travail
- CRP** - Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises
- DARP** - Délégués à l'Accompagnement des entreprises et des parcours Professionnels
- DEETS** - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- DEETSPP** - Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
- DDPP** - Direction départementale de la protection des populations
- DGCCRF** - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- DGE** - Direction générale des entreprises
- DGEF** - Direction générale des étrangers en France
- DGEFP** - Délégation générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
- DIHAL** - Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- DISSE** - Délégué à l'information stratégique et à la sécurité économique
- DRAAF** - Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
- DREAL** - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DREES** - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques



**Crédits photos :**  
Ministère du travail/DICOM/DGT  
Préfecture Occitanie  
DREETS Occitanie  
BercyPhoto Sebastien Muylaert  
Service de santé au travail de Narbonne  
Fédération régionale des travaux publics  
© Ergosanté  
GettyImages © SolStock  
Rémi Benoit  
AdobeStock



# DREETS

Occitanie



Conception : Agence Com'une Exception



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DREETS Occitanie**  
1 place Emile Blouin  
CS 90007 - 31952 Toulouse Cedex 9  
Tél. : 09 88 88 80 80  
[www.occitanie.dreets.gouv.fr](http://www.occitanie.dreets.gouv.fr)